



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

12^e séance plénière

Lundi 1^{er} octobre 2001, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Han (République de Corée)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 166 de l'ordre du jour

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Rapport du Secrétaire général (A/56/160 et Corr.1 et Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres de l'Assemblée se souviendront qu'à sa troisième séance plénière, le 14 septembre 2001, l'Assemblée générale avait décidé de tenir le premier débat sur ce point en plénière, étant entendu que ses aspects techniques continueraient d'être examinés au sein de la Sixième Commission.

Je voudrais faire une brève déclaration.

Nous nous réunissons aujourd'hui près de trois semaines après la pire attaque terroriste de l'histoire du monde. Je sais que je parle en notre nom à tous en exprimant de nouveau ma plus profonde sympathie et mes condoléances les plus sincères aux familles et aux êtres chers de plus de 6 000 victimes innocentes.

Comme le Conseil de sécurité l'a déclaré dans sa résolution 1368 (2001) du 12 septembre et réaffirmé dans sa résolution 1373 (2001) du 28 septembre, ces attaques odieuses, sans précédent en ampleur et brutalité, constituent une menace directe à la paix et la sécurité internationales. Plus que cela, ces actions visaient non seulement des cibles physiques, mais en réalité la base même des valeurs de la civilisation – la

paix, la liberté, la tolérance et les droits de l'homme – autour desquelles est organisée la communauté internationale.

L'Assemblée générale a répondu à ce défi avec empressement et s'est exprimée en termes forts et sans équivoque. Le tout premier jour de la session, le 12 septembre, l'Assemblée a adopté à l'unanimité la résolution 56/1 a condamné ces odieux actes de terrorisme et appelé instamment à une coopération internationale visant à prévenir et à éliminer totalement le terrorisme international. Je suis convaincu que nos réunions des prochains jours donneront un élan opportun pour la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution 56/1.

En fait, la question du terrorisme international figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis de nombreuses années. Une mesure importante a été prise en 1994 lorsque l'Assemblée a adopté la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international. En 1996, l'Assemblée a adopté la Déclaration complétant la Déclaration de 1994 et a créé un Comité spécial pour s'occuper de cette question. Ce Comité spécial, avec un groupe de travail de la Sixième Commission, a reçu mandat d'élaborer des projets de convention contre le terrorisme international.

Ces dernières années, l'Assemblée a contribué à l'élaboration d'un cadre juridique d'ensemble des conventions antiterroristes en adoptant deux

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



instruments clefs. Il s'agit de la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, adoptée par la résolution 52/164 de l'Assemblée, qui est entrée en vigueur le 23 mai de cette année, et de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, adoptée par la résolution 54/109, qui jusqu'ici a rassemblé 45 signataires et fait l'objet de quatre ratifications. Il faut 18 ratifications supplémentaires avant qu'elle entre en vigueur.

En se fondant sur ces progrès dans l'édification d'un cadre international efficace pour lutter contre le terrorisme, les États Membres examinent maintenant une convention globale sur le terrorisme international. Avec les 12 conventions antiterroristes existantes qui portent sur divers aspects du terrorisme, cette convention, une fois mise au point, renforcera grandement la capacité de la communauté internationale de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes. Je voudrais saisir par conséquent, cette occasion pour prier instamment les États Membres d'intensifier leurs efforts en vue d'achever rapidement cette convention globale. En même temps, je voudrais encourager les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier dès que possible les conventions existantes.

Enfin et surtout, je tiens à insister sur le fait que la lutte contre le terrorisme est une question qui transcende les différences culturelles et religieuses, parce que le terrorisme lui-même menace les peuples de toutes cultures et toutes religions. Nous ne devons jamais oublier que le terrorisme n'est pas une arme utilisée par une civilisation contre une autre, mais plutôt un instrument de destruction par lequel de petites bandes de criminels cherchent à saper la civilisation elle-même.

L'ONU a proclamé cette année Année du dialogue entre les civilisations. Le terrorisme est l'une des questions les plus graves et les plus urgentes parmi les nombreuses questions internationales qui ne peuvent être traitées efficacement que dans un esprit de dialogue interculturel. Par un dialogue de cette nature, les peuples du monde peuvent s'unir autour de leurs intérêts communs et de leurs valeurs partagées, dont beaucoup sont directement menacées par le terrorisme international.

Rien ne peut racheter les pertes de vies insensées du 11 septembre, mais j'espère que cette tragédie

épouvantable permettra de renforcer notre détermination pour qu'un jour nous arrivions à éliminer une fois pour toutes la menace du terrorisme international.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Vendredi soir, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité une résolution d'une large portée visant les terroristes et ceux qui les abritent, les aident ou les soutiennent. Cette résolution demande aux États Membres de coopérer dans des domaines aussi divers que la répression du financement du terrorisme, l'alerte rapide, la coopération dans les enquêtes criminelles et l'échange de renseignements sur les risques d'attentats terroristes. Je félicite le Conseil d'avoir agi avec une telle célérité afin d'inscrire dans les textes les premières mesures à prendre pour mener cette lutte avec une vigueur et une détermination nouvelles.

Tous les États Membres doivent maintenant redoubler d'efforts pour échanger des renseignements sur les pratiques qui se sont révélées efficaces dans la lutte contre le terrorisme et en tirer les enseignements voulus, de façon à établir des critères d'excellence pour le monde entier. La mise en oeuvre de cette résolution exigera une compétence technique au niveau national. J'encourage les États qui peuvent offrir une assistance à cet égard à le faire généreusement et sans délai.

Jusqu'ici, la communauté internationale a été capable d'agir avec une promptitude et une unité sans précédent. Le 12 septembre, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont l'un et l'autre adopté des résolutions énergiques condamnant les attaques et engageant tous les États à coopérer pour traduire les coupables en justice. Le Conseil de sécurité a adopté maintenant une résolution plus détaillée qui est venue rapidement renforcer la première. Aujourd'hui, cette assemblée se réunit pour débattre de sa propre réaction aux événements du 11 septembre.

La raison de cette réaction et de cette unité sans précédent est suffisamment claire. Les attaques terroristes qui ont frappé les États-Unis, le 11 septembre, et ont causé la mort de quelque 6 000 personnes appartenant à 80 pays étaient des actes d'une cruauté terrible qui ont heurté profondément la conscience du monde entier.

Mais du mal peut naître le bien. Paradoxalement, ces attaques odieuses contre notre humanité commune ont eu pour effet de réaffirmer notre humanité commune. Cette cruauté même et cette indifférence brutale à la souffrance et à la douleur causées à des milliers de familles innocentes ont provoqué une émotion sincère de la part de millions de personnes ordinaires dans le monde entier, appartenant aux sociétés les plus diverses.

Notre tâche consiste maintenant à tirer parti de cette vague de solidarité, à veiller à ce que cet élan ne soit pas perdu, à mettre au point une stratégie vaste, globale et surtout soutenue pour combattre le terrorisme et le faire disparaître de la face du monde.

Cette importante réunion de l'Assemblée générale a un rôle crucial à jouer à cet égard. Ce rôle ne doit pas être seulement symbolique. Il doit marquer le début de changements immédiats, concrets et profonds dans la manière dont cette organisation et ses États Membres font face au terrorisme.

Aujourd'hui, le monde entier se trouve uni sous le choc de ce crime. Toutefois, si nous voulons empêcher que pareil crime soit de nouveau perpétré, nous devons rester unis dans l'élimination du terrorisme. Dans cette lutte, il n'y a d'autre choix que la coopération internationale. La victoire contre le terrorisme ne sera possible que si la communauté internationale trouve la volonté de s'unir dans une large coalition. L'Organisation des Nations Unies est la mieux placée pour servir de centre de ralliement à cette coalition et pour élaborer les mesures que les gouvernements doivent maintenant prendre, individuellement et collectivement, pour lutter contre le terrorisme à l'échelon mondial.

La réaction mondiale à ces attaques devrait nous encourager et nous permettre d'espérer pouvoir sortir vainqueurs de cette lutte. Le spectacle de tant de personnes de toutes confessions rassemblées dans des villes des quatre coins du monde pour exprimer leur douleur et leur solidarité avec le peuple américain prouve, beaucoup plus éloquemment que tout discours, que le terrorisme n'est pas un problème qui divise l'humanité, mais un problème qui l'unit. Nous sommes engagés dans un combat moral contre un mal que toutes les religions abhorrent. Chaque État et chaque peuple ont un rôle à jouer. Car il s'agit d'une attaque contre l'humanité, et c'est l'humanité tout entière qui doit réagir.

L'Organisation des Nations Unies doit maintenant de toute urgence élaborer une stratégie à long terme afin de légitimer à l'échelon mondial la lutte qui s'annonce. Cette légitimité permettra au plus grand nombre d'États possible de prendre les mesures nécessaires mais difficiles, sur les plans diplomatique, juridique et politique, qu'exige la défaite du terrorisme.

Un programme bien précis attend les États Membres que vous représentez. Il s'agit tout d'abord de faire en sorte que les 12 conventions et protocoles relatifs au terrorisme international qui ont déjà été rédigés et adoptés sous les auspices des Nations Unies soient signés, ratifiés et appliqués sans retard par tous les États.

Deux de ces conventions, en particulier, sont de nature à renforcer la lutte contre le terrorisme. Il s'agit tout d'abord de la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, qui est entrée en vigueur le 23 mai de cette année; il y a ensuite la Convention de 1999 pour la répression du financement du terrorisme, qui a fait l'objet à ce jour de 44 signatures et de quatre ratifications. Il faut encore 18 ratifications pour qu'elle entre en vigueur, et j'espère que les États Membres se feront désormais un point d'honneur de signer et de ratifier dans les meilleurs délais cette convention d'importance capitale.

Il est bien évident que ces conventions, même une fois appliquées, ne suffiront pas à mettre un terme au terrorisme, mais elles font partie du cadre juridique qu'exige cet effort. Je voudrais proposer à tous les États Membres qu'ils s'engagent en priorité, au cours du débat général, à signer toutes les conventions relatives au terrorisme et à oeuvrer sans retard en vue de leur ratification et de leur application.

Il faudra également parvenir à un accord au sujet d'une convention globale sur le terrorisme international. Depuis le 11 septembre, nul ne saurait contester la nature de la menace terroriste ni la nécessité d'y apporter une réponse mondiale. Je sais que certaines questions en suspens ont empêché jusqu'ici un accord au sujet de cette convention. Certaines des questions les plus épineuses ont trait à la définition du terrorisme. Je comprends et j'admets que la précision juridique s'impose en la matière. Mais permettez-moi de vous dire franchement que la clarté morale s'impose également. On ne saurait tolérer ceux qui chercheraient à justifier le meurtre de civils

innocents, quels que soient leur cause ou leurs griefs. S'il y a un principe universel qui doit faire l'unanimité, c'est bien celui-là.

Même dans les situations de conflit armé, il est illégal et moralement inacceptable de prendre pour cible des civils innocents. Et pourtant, comme je l'ai indiqué dans mes deux rapports sur la protection des civils dans les conflits armés, les populations civiles sont de plus en plus souvent prises délibérément pour cible. En fait, les civils sont désormais les principales victimes des conflits et représentent quelque 75 % de l'ensemble des victimes.

C'est pourquoi nous devons nous préoccuper davantage du coût des conflits pour les populations civiles. Les États Membres doivent pour ce faire assumer les responsabilités que leur impose le droit international. Ils doivent s'attaquer avec fermeté au problème bien réel des groupes armés et autres éléments non étatiques qui se refusent à respecter les principes universels de la dignité humaine.

On a peine à imaginer que la tragédie du 11 septembre ait pu être pire. Pourtant, le fait est qu'une seule attaque à l'arme nucléaire ou biologique aurait pu tuer des millions de personnes. Le monde n'a pas été en mesure d'empêcher les attaques du 11 septembre, mais nous pouvons faire beaucoup pour contribuer à empêcher qu'à l'avenir des actes de terrorisme soient perpétrés au moyen d'armes de destruction massive. Dans l'immédiat, le principal danger tient à l'acquisition et à l'utilisation par un groupe non étatique, voire un particulier, d'une arme nucléaire, biologique ou chimique. Une telle arme pourrait être utilisée sans l'aide d'un missile ou d'un autre vecteur sophistiqué.

En plus des mesures prises individuellement par les États Membres, il nous faut désormais renforcer les normes mondiales à appliquer pour empêcher l'utilisation ou la prolifération d'armes de destruction massive. Il s'agit, entre autres : de redoubler d'efforts pour assurer l'universalité, la vérification et l'application intégrale des principaux traités concernant les armes de destruction massive, y compris ceux qui interdisent les armes chimiques et biologiques et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; de favoriser le resserrement de la coopération entre les organisations internationales qui s'occupent de ces armes; de renforcer les législations nationales concernant les exportations de biens et de technologies

nécessaires à la fabrication d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs; et de redoubler d'efforts pour criminaliser l'acquisition ou l'utilisation d'armes de destruction massive par des groupes non étatiques.

En outre, nous devons renforcer les contrôles des autres types d'armes qui peuvent être extrêmement dangereuses aux mains des terroristes. Il faut pour cela faire davantage pour assurer l'interdiction de la vente des armes légères aux groupes non étatiques; progresser dans l'élimination des mines terrestres; améliorer la protection physique des installations industrielles sensibles, dont les centrales nucléaires et les usines chimiques; et redoubler de vigilance face aux menaces des cyberterroristes.

Tout en mobilisant les volontés et les ressources nécessaires pour remporter la lutte contre le terrorisme, nous devons également nous occuper de toutes les victimes du terrorisme, qu'il s'agisse des cibles directes ou d'autres populations qui seront touchées par notre effort commun. C'est pourquoi j'ai averti les donateurs qu'il faudra peut-être fournir une aide humanitaire beaucoup plus généreuse au peuple d'Afghanistan.

Cet appel ne représente que l'élément le plus urgent des efforts que nous sommes déterminés à poursuivre pour aider ceux qui souffrent de la pauvreté, de la maladie et des conflits dans le monde entier. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion du développement, le règlement des différends qui durent depuis longtemps et la lutte contre l'ignorance et les préjugés est encore plus important aujourd'hui qu'avant le 11 septembre.

Les victimes des attaques du 11 septembre sont avant tout les civils innocents qui ont trouvé la mort et les familles qui les pleurent. Mais la paix, la tolérance, le respect mutuel, les droits de l'homme, l'état de droit et l'économie mondiale ont tous également souffert des actes terroristes.

En conclusion, permettez-moi de dire qu'il ne sera pas facile de réparer les dégâts infligés à la trame de la communauté internationale, ni de rétablir la confiance entre les peuples et les cultures. Mais tout comme une réaction internationale concertée est à même de rendre la tâche des terroristes plus difficile, l'unité résultant de cette tragédie doit rassembler toutes les nations dans la défense du droit le plus fondamental : celui de tous les peuples à vivre dans la paix et la sécurité. Tel est le défi que nous devons

relever si nous voulons éliminer ce mal que constitue le terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que, dans une lettre datée du 28 septembre 2001, adressée au Président de l'Assemblée générale, le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour le mois de septembre, demande que l'Assemblée générale entende en séance plénière une déclaration de l'observateur de la Suisse dans le débat sur le point 166 de l'ordre du jour intitulé : « Mesures visant à éliminer le terrorisme international ». En raison de l'importance accordée à la question à l'examen, il est proposé que l'Assemblée générale se prononce sur cette demande.

Puis-je considérer qu'il n'y a pas d'objection à la d'entendre une déclaration de l'observateur de la Suisse dans le débat sur cette question?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au premier orateur inscrit sur la liste des orateurs pour ce point de l'ordre du jour, j'aimerais rappeler à l'attention de l'Assemblée que dans le rapport publié sous la cote A/56/250, le Bureau a attiré l'attention de l'Assemblée sur le paragraphe 22 de l'annexe à la résolution 51/241, qui se lit comme suit :

« En dehors du débat général, le temps de parole en séance plénière et dans les grandes commissions sera limité à 15 minutes. »

Comme les représentants le savent bien, il y a actuellement 156 orateurs déjà inscrits sur la liste pour cette question. Si nous voulons entendre tous les orateurs en temps voulu et éviter de tenir des séances tard dans la nuit, il serait extrêmement utile que tous les orateurs fassent tout leur possible pour limiter leurs déclarations à moins de 15 minutes, et de préférence à 10 minutes. Cela facilitera l'examen à temps de cette question et nous permettra de respecter le programme de travail de la semaine. Je demande sincèrement à tous de bien vouloir coopérer.

Puis-je également rappeler à l'Assemblée que la sonnerie des téléphones portables dans la salle perturbe les travaux de la plénière. Je recommande donc de nouveau aux représentants d'éteindre leurs téléphones portables ou de les mettre en « mode silencieux ».

M. Aguirre Sacasa (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, Monsieur le Président Han, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session. Je suis convaincu que vos capacités personnelles et votre compétence professionnelle nous permettront de mener à bien les travaux de la présente session. Je souhaite également exprimer ma sympathie et ma reconnaissance à la Corée pour la profonde amitié qu'elle manifeste à l'égard du Nicaragua.

Je souhaite également féliciter votre prédécesseur, M. Harri Holkeri de la Finlande pour le travail excellent qu'il a accompli au cours de la session précédente. Je voudrais aussi rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui a été réélu pour un second mandat grâce à son dévouement et au grand talent avec lequel il a su diriger notre Organisation.

Hier soir, alors que la pluie tombait et que le vent soufflait, je marchais dans les rues de cette grande métropole qui, comme l'indiquait une affiche, est frappée mais non pas détruite, par les événements du 11 septembre. Je me suis aussi rendu, dans une station de métro, où j'ai vu un des murs de lamentations que la population a érigés spontanément pour reconnaître, rappeler et veiller les milliers de disparus. C'est alors que, pour la première fois, j'ai vraiment compris et ressenti l'énormité et l'horreur du 11 septembre, de même que la nécessité impérieuse d'empêcher que de tels événements se reproduisent.

Monsieur l'Ambassadeur Negroponte, je veux que vous sachiez que le peuple et le Gouvernement nicaraguayens partagent la douleur du peuple et du Gouvernement des États-Unis dont nous sommes entièrement solidaires, et que nous sommes prêts à tout faire, avec les moyens modestes qui sont les nôtres, pour éradiquer une fois pour toutes le fléau maudit du terrorisme.

Il y a quelques instants, nous avons entendu les paroles émouvantes de M. Rudolph Giuliani qui incarne l'esprit invincible non seulement de la ville de New York, mais aussi de tout le peuple des États-Unis d'Amérique. Le travail remarquable qu'il a accompli face à cette situation d'urgence récente mérite notre plus haute reconnaissance, tout comme la méritent les membres courageux du corps des pompiers, de la police et des équipes de secours pour leur comportement exemplaire et leur sacrifice extrême.

Le monde avait les yeux tournés vers cette ville et a assisté, pratiquement en direct, au drame du 11 septembre. Je me trouvais moi-même à Lima, à une réunion des ministres des affaires étrangères de notre hémisphère, lorsque ces images terribles sont restées gravées à jamais dans ma mémoire ces images terribles. Je n'oublierai jamais le courage et l'abnégation avec lesquels le peuple des États-Unis, et en particulier les New-Yorkais, ont su faire face à ce drame, qui a coûté la vie à plus de 6 000 personnes innocentes, y compris des centaines de ressortissants d'Amérique centrale, dont certains tentaient avec héroïsme de sauver d'autres vies.

La gravité de ces actes criminels nous a imposé de nouveaux défis plus importants, des défis face auxquels nous devons présenter un front uni. À cet égard, le Nicaragua estime que tous les Membres de l'ONU doivent appliquer une stratégie coordonnée qui nous permettra de lutter efficacement contre le terrorisme international.

Nous devons savoir que nous sommes confrontés, aujourd'hui, à un ennemi commun; un ennemi qui agit dans la clandestinité, lâchement, mais avec des moyens sophistiqués; un ennemi qui entretient fréquemment des liens ténébreux avec d'autres formes de criminalité transnationale, comme le trafic de stupéfiants, le blanchiment de l'argent et les diverses formes de criminalité organisée qui facilitent et financent la perpétration de ces actes criminels.

C'est la raison pour laquelle, pour préserver la sécurité de l'humanité et les valeurs fondamentales de notre civilisation, nous devons poursuivre notre action, nous relever sans vaciller de cette épreuve et renforcer la coopération afin de déclarer ensemble une guerre mondiale au terrorisme, ennemi commun de tous les peuples, de toutes les croyances et toutes les religions, ainsi que de la paix et de la démocratie. C'est notre devoir. C'est, je le répète, un impératif pour le concert des nations.

Pour gagner cette guerre contre le terrorisme, le premier impératif est précisément de ne pas nous laisser terroriser par ses actes. C'est la raison pour laquelle le Nicaragua a décidé de tenir comme prévu la troisième Réunion des États Parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui a eu lieu à Managua du 17 au 21 septembre, alors même que d'autres conférences

internationales étaient annulées. Le Nicaragua a décidé de maintenir cette réunion parce que nous ne voulions pas céder au terrorisme, nous ne voulions pas nous laisser acculer par ces forces sinistres qui font tout pour interrompre le cours normal des choses, nous paralyser et faire de nous des otages de la peur, au nom de causes qui nous sont présentées comme des objectifs nobles. Nous avons eu le grand plaisir de recevoir plus de 90 délégations, qui ont consenti des sacrifices et des efforts énormes pour venir à Managua en vue de manifester leur ferme soutien à la paix et au règlement pacifique des différends et pour afficher leur solidarité avec les millions de citoyens de pays touchés, comme le nôtre, par la présence de mines antipersonnel.

Le combat du Nicaragua contre le terrorisme sera implacable. Nous adoptons à l'heure actuelle des mesures concrètes, car nous sommes déterminés à ne pas permettre que notre territoire soit utilisé comme base pour des actes aussi abominables que ceux du 11 septembre.

Concrètement, pour dire un non catégorique au terrorisme, nous avons adopté les mesures suivantes. Premièrement, notre Président, Arnaldo Alemán Lacayo, a participé à une réunion d'urgence avec ses homologues d'Amérique centrale le 19 septembre dernier, au Honduras, pour entériner la Déclaration « L'Amérique centrale unie contre le terrorisme » dans laquelle les pays de l'isthme ont condamné énergiquement tout lien entre groupes ou secteurs de la région d'Amérique centrale et terrorisme international et où des mesures immédiates ont été définies, à savoir : la consolidation des mécanismes d'échange d'informations et de renseignements; le renforcement de la sécurité aux frontières; l'intensification du contrôle des courants migratoires; la réforme de la législation pénale, dans le but de criminaliser l'association avec des terroristes ou des groupes terroristes; le gel et, éventuellement, la confiscation des ressources financières des réseaux ou groupes terroristes – c'est l'un des aspects clefs mentionnés par M. Giuliani; et, enfin, l'entrée en vigueur de tous les instruments internationaux portant sur la question.

Deuxièmement, en sa qualité d'hôte de la troisième Conférence des États Parties à la Convention d'Ottawa, le Nicaragua a parrainé une déclaration condamnant énergiquement les horribles attentats terroristes du 11 septembre, où nous demandons instamment à tous les pays de collaborer pour traduire en justice les auteurs de ces actes méprisables, ainsi

que ceux qui les assistent et les soutiennent. Nous avons également lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle accroisse ses efforts afin de faire échec au terrorisme grâce à une meilleure coopération et à la mise en oeuvre intégrale des conventions internationales et des résolutions adoptées sur ce point le 12 septembre 2001 par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Au sein de l'Organisation des États américains, le Nicaragua s'est chargé conjointement avec le Brésil, qui a pris cette initiative, de convoquer immédiatement de l'organe de consultation du Traité interaméricain d'assistance réciproque. Conformément à cette position, le Nicaragua s'est associé aux États de l'hémisphère pour adopter des mesures concrètes comme l'élaboration d'un projet de convention interaméricain contre le terrorisme, afin de protéger nos valeurs communes et le droit de nos concitoyens à vivre dans un climat de paix et de sécurité.

Finalement, le 27 septembre dernier, au cours de la réunion de la Commission de sécurité de l'Amérique centrale, les pays de la région ont convenu de créer de nouveaux réseaux de sécurité et des mécanismes de coordination entre les forces armées, la police et les services de contrôle des migrations d'Amérique centrale, afin de présenter un front uni contre le terrorisme.

Je souhaite rappeler que l'idéal qui nous rassemble ici, au Siège de l'ONU, n'est autre que d'associer nos efforts dans l'intérêt de l'humanité pour éliminer la menace du terrorisme. Il ne fait pas de doute que ce fléau a pris des formes de plus en plus destructrices, mais nous ne pouvons pas permettre que périssent d'autres innocents; nous ne pouvons pas permettre que les terroristes sèment le désespoir, la peur et l'angoisse. C'est la raison pour laquelle, comme l'a affirmé récemment notre Secrétaire général, « l'ONU et la communauté internationale doivent avoir le courage de reconnaître que, de même qu'il y a des objectifs communs, il y a des ennemis communs ». Sur ce plan, il n'est pas de neutralité qui vaille, personne ne peut demeurer passif ou inactif, et les bras croisés.

C'est pourquoi, le Nicaragua appuie le projet de convention globale contre le terrorisme international, dont la négociation a commencé sur la base du projet présenté par le Gouvernement indien. De même, nous sommes très satisfaits de la résolution 1373 (2001) que nous soutenons; adoptée à l'unanimité, vendredi

dernier, par le Conseil de sécurité, elle établit un vaste cadre de lutte contre tous les aspects du terrorisme.

Le Nicaragua appuie les idées présentées par le Secrétaire général, qui a reconnu que notre Organisation est la mieux placée pour servir de centre de ralliement à une coalition universelle et pour légitimer à l'échelon mondial la lutte contre le terrorisme.

Toutefois, la vocation universelle de notre Organisation ne saurait être complète tant qu'un État essentiellement démocratique ne pourra participer aux travaux du système des Nations Unies en tant que membre à part entière. Je fais allusion à la République de Chine, Taiwan. Comme tous les citoyens du monde, ses 23 millions d'habitants souffrent des effets du terrorisme et doivent pouvoir – au sein de l'ONU – apporter leur expérience, leur technologie et leurs efforts à la campagne universelle contre ces actes qui menacent la paix mondiale et la sécurité de tous les peuples.

Avant de conclure, je voudrais rappeler les efforts déployés par mon pays pour construire un système politique fondé sur le plein respect de la démocratie, laissant derrière lui la culture de la violence entendue comme moyen de résoudre nos divergences. À cet égard, j'aimerais signaler que les prochaines élections présidentielles qui se tiendront le 4 novembre prochain dans mon pays, seront les troisièmes élections consécutives, libres et démocratiques de notre histoire; elles illustrent une fois de plus la maturité politique croissante du peuple nicaraguayen, ainsi que son ferme désir de continuer de gérer son destin national par la voie démocratique.

Nous avons commencé les préparatifs pour ces élections, certains qu'elles seront une étape décisive sur la voie du renforcement de notre jeune démocratie. Mais pour assurer la transparence et la crédibilité de ce processus, nous avons invité de nombreux pays représentés ici à envoyer des observateurs à ces élections. Je voudrais ce matin renouveler l'invitation et remercier les pays qui ont déjà décidé d'envoyer des observateurs pour participer, avec le peuple du Nicaragua, à cette fête civique.

Pour terminer, le Nicaragua, qui a été victime de la guerre, avec son cortège de douleurs et de souffrances, partage le deuil des familles des victimes du 11 septembre, et nous espérons qu'avec leur foi

inébranlable en l'avenir, elles pourront surmonter cette tragédie.

Le meurtre commis de sang-froid contre de nombreux innocents et la vague de peur causée dans le monde par ces terroristes soulignent la nécessité de combattre unis le fléau du terrorisme. Je répète que nous devons lui déclarer une guerre mondiale.

Notre objectif, notre inspiration, notre but doivent être d'agir ensemble, dans le cadre de notre Organisation universelle, pour n'accorder aucun répit, pour ne pas négocier, pour ne pas discuter un droit qui appartient à toute l'humanité : le droit à vivre sans crainte du terrorisme.

M. Negroponte (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Comme les Membres le savent tous, cette session de l'Assemblée générale était destinée à mettre en oeuvre la Déclaration du Millénaire, adoptée il y a une année ce mois-ci. Nous avons proclamé dans celle-ci qu'un certain nombre de valeurs fondamentales sont indispensables aux relations internationales au XXI^e siècle : liberté, égalité, solidarité, tolérance, respect de la nature et partage des responsabilités.

Chacun ici s'est trouvé à ma place, formulant ses remarques initiales à l'adresse à l'Assemblée générale, et je suis donc sûr que tous peuvent bien comprendre combien j'aurais été heureux d'aborder ces thèmes stimulants. Avec la fin du désaccord entre le Congrès des États-Unis et le Président sur la meilleure façon de soutenir l'ONU, j'aurais pu consacrer mon intervention de ce matin à l'engagement renouvelé des États-Unis en faveur d'un monde nouveau, dans un esprit de paix et de coopération. C'est un discours que je suis déterminé à prononcer, même si ce n'est pas aujourd'hui.

Il est tragique que les odieuses attaques terroristes du 11 septembre 2001 nous aient tous ramenés non pas à la Déclaration du Millénaire, mais à notre déclaration initiale du 25 juin 1945. Nous avons alors exprimé notre volonté politique en termes fermes et clairs, et il me serait difficile de les améliorer. Mais je voudrais si possible ajouter un seul mot au préambule de la Charte de cette grande institution, et je dirais que « Nous, peuples des Nations Unies, demeurons résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre ».

Les actes barbares du 11 septembre – les pertes indicibles en vies humaines, la destruction du World

Trade Center, l'attentat suicide contre le Pentagone, l'horrible accident d'un avion commercial en Pennsylvanie ont été très différents du fléau de la guerre que nos prédécesseurs connaissaient et s'engageaient à faire cesser, mais il s'agissait toutefois d'actes de guerre. Et comme le Président Bush l'a dit, nous répondrons à cette violence par une justice patiente, mais, « que nous traduisions nos ennemis en justice ou que nous exerçons la justice à l'égard de nos ennemis, justice sera faite ».

Le 11 septembre, le monde a connu la transformation finale de la terreur, qui est passée de la détresse violente à l'état de crise. Nous savions que nous avions un cancer, et nous savons maintenant qu'il s'est métastasé. Le réseau terroriste Al-Qaeda a touché les systèmes même de coopération et de communication que nous avons patiemment mis en place pour diminuer les distances dans le monde – de l'aviation civile aux télécommunications, aux transferts d'argent, à la libre circulation des personnes – et transformé en armes de guerre les piliers de la paix. Des hommes, prêts au suicide et animés d'une vision du vide, ont perverti les éléments de base de la vie civilisée et osé appeler leurs actes l'oeuvre inspirée par Dieu. Ils étaient possédés par un pouvoir, non pas un pouvoir supérieur, mais un pouvoir qui rendait l'impact de leurs attaques exponentiellement supérieur à tout ce que nous avons déjà connu, un pouvoir qui est la sombre antithèse de la lumière que nous voulons tous voir à l'aube de ce nouveau millénaire.

Les attaques du 11 septembre ont eu lieu sur le territoire des États-Unis, mais le chagrin s'est répandu bien au-delà de nos frontières. Ma délégation n'est pas la seule endeuillée. Des dizaines de nations ont perdu leurs citoyens, leurs frères et soeurs, leurs parents et leurs enfants. Nos sentiments de sympathie les plus profonds vont à toutes ces personnes, et je voudrais dire que les offres de soutien que nous avons reçues en retour – des pompiers asiatiques spécialisés, des équipes européennes spécialisées dans le traitement des brûlés, des secouristes urbains d'Amérique latine, des médecins arabes et des psychologues africains habiles à traiter les traumatismes ont profondément ému le peuple américain.

Alors que nous nous réunissons aujourd'hui, je sais que toutes les personnes ici présentes s'associent à moi pour demander : « Que pouvons-nous faire de plus? » « Que devons-nous faire de plus? ». En dépit de l'urgence de la situation et de la colère que nous

ressentons, certaines réponses à ces questions prendront du temps pour prendre forme. Après tout, le 11 septembre ne date que de quelques semaines. Mais plus que le temps – et c'est là la substance de mon message aux membres aujourd'hui – les réponses à ces questions nécessiteront une volonté politique réelle et soutenue, et un engagement vital mutuel qui inspire toutes les mesures que nous prenons aujourd'hui et qui nous donneront le courage d'entreprendre d'autres actions imprévisibles demain. Je sais que nous pouvons mobiliser cette volonté politique parce que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité l'ont tous deux montré dans leurs résolutions adoptées avec diligence le 12 septembre : manifestation sans précédent de notre indignation et de notre condamnation collectives.

Le combat qui nous attend sera long. Ses progrès seront irréguliers. Nous voyons déjà des résultats réconfortants par le biais de l'application efficace de la loi à travers le monde, mais cette guerre ne s'achèvera pas avant que nous ayons détruit la capacité internationale des terroristes de partager des informations, des techniques, du personnel, de l'argent et des armes. Et tout en démantelant la capacité des terroristes de faire usage de leurs ressources par des subterfuges transfrontaliers, nous devons aussi mettre fin à leurs activités dans tous les États Membres. Nous ne pouvons les laisser agir ensemble, nous ne pouvons les laisser agir seuls, nous ne pouvons les laisser agir du tout.

Il y a trois jours, le Conseil de sécurité a spécifié dans sa résolution 1373 (2001) les tâches que nous devons accomplir dans l'immédiat. C'est un appel urgent à l'action. Nous tous devons souligner auprès de nos gouvernements l'importance cruciale de mettre en oeuvre les mesures qui sont énoncées dans ce texte. La résolution 1373 (2001) touche au coeur du mode d'opération du terrorisme. Elle privera les terroristes de financement, d'un asile sûr et d'autres formes de soutien, et le Conseil de sécurité lui-même suivra de près sa mise en oeuvre. Oui, la résolution 1373 (2001) nous imposera tous le plus haut niveau de vigilance, mais la vigilance est le prix de la liberté. Et la liberté, la valeur première de notre nouveau millénaire, vaut le prix de la vigilance et bien plus.

Le Président Bush a clairement exposé notre politique :

« Nous affecterons toutes les ressources dont nous disposons – toutes les voies diplomatiques, tous les instruments de renseignement, tous les instruments juridiques, toutes les influences financières et toutes les armes de guerre nécessaires – à la perturbation et à la défaite du réseau mondial de la terreur. »

Les États-Unis, comme tous les membres, ont le droit de se défendre. Mais nous ne nous sentons pas seuls dans notre combat, et nous n'agissons pas seuls. Dans ce grand foyer des nations, nous avons de nombreux amis. Cela, nous le savons.

Mais nous savons aussi que la guerre que nous menons n'est pas une guerre contre l'islam. Les terroristes auxquels nous faisons face ne peuvent nous tromper en essayant de se draper du glorieux manteau de l'islam. Les plus grands dirigeants et érudits de l'islam le démentent. Notre propre histoire et notre propre expérience le démentent. Nous nous sommes portés à la défense de musulmans au Koweït. Nous nous sommes portés à la défense de musulmans en Bosnie et au Kosovo. Nous demeurons le plus grand fournisseur d'aide humanitaire en Afghanistan. Il y a plus de 1 200 mosquées et 2 millions de musulmans aux États-Unis, et leur foi est un présent que nous révérons et chérissons. Nous devons donc être prêts à répéter encore et encore la pure vérité : il n'y a pas de division entre les États-Unis et l'islam. La division qui existe se trouve entre le monde civilisé et la terreur, entre la primauté du droit et le chaos du crime, entre un monde en paix et un monde en péril.

J'ai passé ma vie d'adulte comme diplomate, longtemps à l'étranger, mais j'ai vécu ici à New York depuis mon enfance jusqu'à mes 21 ans. J'ai vécu ici pendant la Deuxième Guerre mondiale. J'ai vécu ici pendant la guerre de Corée. Et j'ai vécu ici pendant quelques-uns des pires moments de la guerre froide. Pendant ces temps difficiles, nous, les New-Yorkais, en sommes venus à croire que nous avions une relation particulière avec le monde, par le biais d'hommes comme Churchill, Roosevelt, Hammarskjöld et U Thant. Ce dont ils rêvaient, et ce qu'ils ont construit, ici même dans ma ville natale, était une institution qui rejetait le conflit, et qui s'ouvrait à la coopération.

Maintenant, notre esprit de coopération va être mis à l'épreuve. Dans les mois, et peut-être les années à venir, nous serons souvent frustrés, nous serons souvent déçus. Mais vous aussi, vivez dans la ville où

la tragédie a été la plus grande. Vous aussi, avez vu le désastre de vos propres yeux, et vous savez qu'il n'y a pas d'autre moyen d'empêcher qu'un tel acte ne se reproduise que de faire cause commune. La justice exige que le terrorisme international soit réduit au silence afin que la Déclaration du Millénaire de l'ONU soit entendue. Par le biais de la responsabilité partagée, la dernière des valeurs fondamentales de la Déclaration du Millénaire, je suis convaincu que cet objectif sera atteint.

M. De Ruyt (Belgique) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés Chypre, Malte et la Turquie se rallient à cette déclaration.

Je voudrais d'abord me féliciter de ce que nous puissions traiter de ce sujet aujourd'hui, sujet qui nous mobilise tous au sein de cette Assemblée.

Les attentats terroristes perpétrés le 11 septembre à New York, Washington et en Pennsylvanie constituent une attaque non seulement contre les États-Unis, mais contre toutes nos sociétés ouvertes, démocratiques, tolérantes et multiculturelles. Ils interpellent la conscience de chaque être humain. L'Union européenne condamne avec la plus grande fermeté les auteurs et les commanditaires de ces actes de barbarie et réaffirme son entière solidarité avec le Gouvernement et le peuple américains face à ces attentats. Cette condamnation est d'ailleurs unanime et se reflète dans les actions déjà menées au sein de notre Organisation. J'en veux pour preuve la résolution de l'Assemblée générale 56/01, la résolution du Conseil de sécurité 1368 (2001), prise dès le lendemain de ces attaques, ainsi que la résolution 1373 (2001) adoptée vendredi dernier. L'Union et ses États membres ne ménageront pas leurs efforts pour contribuer à identifier, traduire en justice et punir les responsables et les complices de ces actes odieux. L'Union européenne agira en étroite coopération avec les États-Unis et l'ensemble de la communauté internationale pour combattre le terrorisme international.

Le terrorisme est un véritable défi posé au monde entier. Le combattre c'est aussi assurer le respect de la démocratie. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne, réunis le 21 septembre 2001 en session extraordinaire, ont décidé de faire de la lutte

contre le terrorisme un objectif prioritaire de l'Union. Elle intensifiera son engagement contre le terrorisme à travers une approche coordonnée et interdisciplinaire incorporant toutes les politiques de l'Union. Elle veillera à ce que cette approche soit accordée au respect des libertés fondamentales qui constituent la base de toute civilisation. De plus, cette lutte contre le terrorisme devra aller de pair avec la recherche de solutions durables pour les drames politiques et humains, qui constituent autant de facteurs d'instabilité dont se nourrissent les groupes terroristes.

La lutte contre le terrorisme nécessite une coalition globale aussi large que possible. Cette coalition devrait se faire sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, qui reste le forum le plus approprié afin de revigorer et de renforcer nos efforts coordonnés visant à éliminer le terrorisme international. L'ONU et ses institutions spécialisées ont, dans le passé, élaboré avec succès une série de conventions antiterroristes sectorielles, qui, ensemble, constituent le cadre juridique international pour combattre le terrorisme. Il s'agit, en particulier, de 12 conventions qui couvrent des catégories particulières d'actes terroristes. Les instruments les plus récents sont la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, adoptées respectivement en 1997 et 1999.

Éradiquer le terrorisme international n'est possible que lorsque tous les pays s'engagent sans réserve dans ce combat. L'adhésion universelle aux conventions antiterroristes est donc essentielle. Il est primordial que tous les États deviennent parties à ces conventions de toute urgence.

La Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme revêt une importance spéciale. Cet aspect financier constitue un volet décisif de la politique européenne en matière de lutte contre le terrorisme. Une action internationale énergique est nécessaire pour donner à cette lutte toute son efficacité. À cet effet, l'Union a décidé de prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre toute forme de financement des activités terroristes. Ces mesures s'inscriront dans l'esprit des dispositions prises à cet égard par le Conseil de sécurité dans la très importante résolution 1373 (2001). Le Conseil européen a demandé aux États membres de l'Union européenne de signer et de ratifier d'urgence la Convention internationale pour la répression du financement du

terrorisme. Des mesures seront prises à l'égard des juridictions et territoires non coopératifs identifiés par le Groupe d'action financière.

Le cadre juridique international de conventions antiterroristes est solide, mais il contient néanmoins des lacunes qui doivent être comblées. À cet effet, le Groupe de travail spécial de la Sixième Commission et le Comité ad hoc créé par la résolution 51/210 ont été chargés par l'Assemblée générale de mettre au point une convention globale sur le terrorisme international. L'Union européenne remercie l'Inde d'avoir pris l'initiative de présenter un projet de texte à cet effet, et appelle tous les États Membres à mettre leurs efforts en commun afin d'arriver à un résultat satisfaisant sur les questions qui sont restées en suspens jusqu'à présent. Elle souligne, une fois de plus, qu'une telle convention générale doit apporter une plus-value par rapport aux conventions sectorielles existantes, en particulier en comblant les lacunes subsistantes tout en préservant l'acquis de ces conventions. L'Union européenne appelle aussi les États Membres à conclure les négociations du projet de convention sur la suppression des actes de terrorisme nucléaire.

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, conclue en 2000, ainsi que ses Protocoles additionnels, constituent un important complément à la lutte antiterroriste. Bien que cette Convention ne traite pas spécifiquement du terrorisme, elle aborde les crimes à caractère financier, le blanchiment d'argent et la corruption. Ces dispositions larges vont indubitablement aider la communauté internationale dans sa lutte contre le terrorisme en prévenant et combattant les activités criminelles menées en support d'activités terroristes. À ce sujet, j'aimerais souligner que tous les États membres de l'Union européenne ont signé cette Convention.

L'adoption, le 6 septembre dernier, des projets de plans d'action révisés pour la mise en oeuvre de la Déclaration de Vienne sur le crime et la justice dont un chapitre a été consacré à des recommandations d'actions spécifiques, nationales et internationales, contre le terrorisme, doit également être mentionnée dans ce contexte et l'Union européenne soutient l'adoption de ces plans d'action par l'Assemblée générale.

La mise en oeuvre des conventions antiterroristes existantes est bien évidemment tout aussi importante

que leur ratification. L'Union européenne appelle tous les pays à prendre de toute urgence les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de ces instruments. Elle invite par ailleurs les États Membres de l'ONU à considérer les moyens possibles d'instaurer, dans le cadre de l'Organisation, un mécanisme de suivi de leur mise en oeuvre. Nous nous réjouissons à cet égard de ce qu'un mécanisme de suivi ait été mis en place par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1373 (2001) du 28 septembre 2001 en vue d'assurer la pleine mise en oeuvre de cette résolution.

Entre-temps, l'Union européenne estime qu'il serait utile d'augmenter la visibilité du rapport annuel du Secrétariat sur le statut et la mise en oeuvre des accords multilatéraux, régionaux et bilatéraux existants en matière de terrorisme international. À cet effet, l'Union européenne se propose de demander au Secrétariat de publier ce rapport sur le site Web des Nations Unies.

Au-delà de ces efforts, les Nations Unies doivent continuer à explorer d'autres manières de lutter contre le terrorisme. Jusqu'à maintenant, l'accent a été mis, à juste titre, sur la coopération judiciaire en matière de poursuite et d'extradition de coupables d'actes terroristes dans tous leurs aspects. D'autres formes de coopération pourraient être envisagées ou renforcées, comme par exemple dans le domaine des mesures préventives et des échanges d'informations. En outre, nous sommes persuadés que l'intégration de tous les pays dans un système mondial équitable de sécurité, de prospérité et de meilleur développement constitue la condition d'une communauté forte et durable pour lutter contre le terrorisme. La lutte contre le fléau du terrorisme sera d'autant plus effective qu'elle s'appuiera sur un dialogue politique approfondi avec tous les pays et régions du monde. Dans ce contexte, la prévention de conflits doit plus que jamais être prioritaire dans l'agenda international.

La perspective de voir des terroristes acquérir des moyens de destruction massive est des plus terrifiantes. La communauté internationale doit dès lors multiplier ses efforts pour intensifier la coopération dans le renforcement des régimes de non prolifération dans les domaines des armes nucléaires, chimiques et biologiques.

L'Union européenne considère que le renforcement de la coopération internationale doit aller de pair avec le renforcement de la coopération

régionale. Elle appelle au renforcement urgent de la coopération régionale dans la lutte contre le terrorisme international. À cet égard, le Conseil européen a adopté un plan d'action qui vise à renforcer la politique européenne de lutte contre le terrorisme dans plusieurs domaines. Le renforcement de la coopération judiciaire et policière en est un élément primordial. Le Conseil européen a marqué son accord sur l'instauration d'un mandat d'arrêt européen ainsi que sur l'adoption d'une définition commune du terrorisme. Ce mandat d'arrêt européen se substituera au système actuel d'extradition entre États membres de l'Union européenne et permettra la remise directe des personnes recherchées d'une autorité judiciaire à une autre. Les droits et libertés fondamentaux seront garantis. Les modalités de cet accord seront fixées au cours du mois de décembre de cette année.

Parallèlement au renforcement de la coopération judiciaire, des mesures visant à renforcer la coopération policière ont également été prises. Le Conseil européen a notamment demandé que l'on procède à l'identification des terroristes présumés en Europe ainsi que des organisations qui les soutiennent afin d'établir une liste commune des organisations terroristes. De plus, les États membres de l'Union européenne partageront avec l'Office européen de police (EUROPOL), sans délai et de façon systématique, toute donnée utile en matière de terrorisme. Au sein d'EUROPOL, une équipe de spécialistes antiterroristes sera mise sur pied dans les plus brefs délais.

Le Conseil européen a décidé de prendre les mesures nécessaires au renforcement de la sécurité des transports aériens. Elles porteront notamment sur la classification des armes, la formation technique des équipages, le contrôle des bagages, la protection de l'accessibilité du cockpit et le contrôle de qualité des mesures de sûreté appliquées par les États membres. L'application effective et uniforme des mesures de sécurité aérienne sera assurée notamment par un contrôle réciproque qui sera instauré incessamment.

Les membres du Conseil européen ont lancé un appel à la communauté internationale pour la poursuite, dans toutes les enceintes multilatérales, du dialogue et de la négociation en vue de construire, chez nous et ailleurs, un monde de paix, de droit et de tolérance. Nous voulons aussi, à cet égard, souligner la nécessité de combattre toute dérive nationaliste, raciste et xénophobe, et nous rejetons bien sûr avec force toute

assimilation du terrorisme avec le monde arabe et musulman.

La tâche qui nous attend est des plus importantes. L'Union européenne est persuadée que nous allons pouvoir tous ensemble, et d'une seule voix, mettre nos efforts et notre volonté en commun pour éradiquer le fléau du terrorisme afin de préserver l'humanité ainsi que nos valeurs et libertés communes de ses odieux méfaits.

M. Baali (Algérie) : Il y a un an, à l'occasion du Sommet du Millénaire, nous avons pris solennellement, au sein de cette auguste Assemblée et dans cette même ville, aujourd'hui meurtrie mais toujours debout et plus unie et déterminée que jamais devant l'adversité, l'engagement de construire, au profit des générations futures, un monde libéré de la peur, de la faim et de l'ignorance. C'était là assurément une magnifique illustration de générosité et de solidarité. Quoi de plus exaltant, en effet, pour l'humanité que de partager les mêmes rêves et les mêmes espérances.

Aussi, la compassion et la sympathie sincères et spontanées des peuples du monde entier envers les victimes des horribles attentats de New York et de Washington, apportent-elles la démonstration que nous sommes plus que jamais liés par une communauté de destin et que nous savons, dans les moments difficiles, transcender nos différences. C'est pourquoi, lorsque les terroristes ont frappé aux États-Unis, et chaque fois qu'ils frappent ailleurs, c'est ce lien sacré d'appartenance à la même famille humaine qui est visé.

Il était donc important et nécessaire que, le lendemain même des horribles attaques terroristes qui, par-delà la nation américaine, endeuillèrent l'ensemble de la famille humaine, l'Assemblée générale, à la suite du Conseil de sécurité, condamnât avec la plus grande fermeté ces actes monstrueux.

Aujourd'hui qu'elle a pris la mesure de la nature véritable du terrorisme et de la gravité de la menace qu'il fait peser sur l'humanité tout entière, sans distinction de race, de culture ou de religion, il est impérieux que notre Assemblée, qui a décidé de se saisir directement de cette question vitale, adopte, au plus tôt, une stratégie concertée et réfléchie et convienne des moyens à même de lui permettre de triompher de ce nouveau fléau des temps modernes.

Qui, en effet, mieux que l'Organisation qui rassemble toutes les nations du monde dispose de la

légitimité, de la volonté politique et de la capacité nécessaires pour mener à bien ce combat?

Je me dois cependant de dire qu'il aura fallu bien d'innocentes victimes et bien des combats isolés, comme celui que mon pays a mené des années durant, pour que l'on prît enfin conscience que le terrorisme n'était point un phénomène propre à une région particulière du monde, mais une menace globale dont nul pays ne peut s'estimer à l'abri et qui, pour être circonscrite, requerrait la mobilisation et l'engagement de toutes les nations du monde.

S'il est un constat à faire à la suite des horribles attentats du 11 septembre, c'est que le terrorisme a su, au delà de ce que l'on pouvait craindre ou imaginer, s'adapter aux mutations politiques, économiques et technologiques que le monde a connues au cours des dernières années. Il a, en effet, su tirer pleinement profit des perspectives nouvelles qu'offre la mondialisation en termes de circulation des personnes, des biens, des idées et des capitaux. Il a su également utiliser à son avantage les connaissances et les facilités de communication que les nouvelles technologies de l'information mettent désormais à la disposition de tous. Il a su enfin établir puis consolider ses liens avec la grande délinquance internationale qui, de son côté, a su, à la faveur de la mondialisation, développer ses méthodes et accroître ses capacités d'action.

Ce à quoi la communauté internationale fait désormais face, c'est un terrorisme d'un type nouveau, aux moyens et aux méthodes sophistiqués, organisé en une myriade de cellules et de réseaux de soutien ou d'action, ayant fait jonction et alliance avec les milieux de la drogue et du blanchiment de l'argent, bénéficiant de moyens financiers illimités et ne reculant devant rien dans la guerre totale qu'il a déclarée à l'humanité.

Face à un tel défi, la communauté internationale se doit de faire front commun, d'unir ses rangs et d'agir avec détermination dans ce qui ne peut être qu'un combat long et coûteux mais nécessairement victorieux.

Quelles formes doit prendre ce combat, comment le mener, quels objectifs lui assigner, quels moyens mobiliser pour son succès? Ce sont là autant de questions que nous nous devons de nous poser et auxquelles nous devons répondre collectivement, solidairement et avec la détermination que l'ampleur du défi requiert de nous.

De fait, ce combat doit revêtir des formes diverses, qui toutes doivent trouver leur place et leur pleine expression dans une coopération internationale renouée, renforcée et élargie à l'ensemble des acteurs internationaux, et dont l'ONU doit être le concepteur et le maître d'oeuvre. Dans ce combat décisif, les États, les organisations intergouvernementales et régionales, les milieux financiers et d'affaires, la société civile et les médias doivent, en effet, être parties prenantes et assumer, chacun en ce qui le concerne, son rôle et ses responsabilités.

Quant aux objectifs, ils sont clairs. Il s'agit, pour nous, d'éradiquer le terrorisme sous toutes ses formes et nous atteler à en extirper les racines en nous attaquant résolument aussi bien à ses manifestations et à ses soutiens avoués ou occultes qu'à ses causes sous-jacentes, et à ses racines, et non point de partir en guerre contre tel peuple, telle religion, telle culture ou telle civilisation tant il est vrai que le terrorisme, comme du reste l'extrémisme et le fanatisme, ne sont pas l'apanage d'une religion ou d'une civilisation déterminée mais un mal, hélas, bien communément partagé. Le terrorisme doit ainsi être appréhendé dans son universalité, loin de toute approche sélective ou différenciée selon les lieux et les victimes. Pour être efficace et consensuelle, la lutte contre ce phénomène ne saurait être limitée à une politique instrumentale ni tolérer les amalgames aux conséquences dangereuses sur les rapports entre les peuples et les civilisations.

S'agissant des moyens à mettre en oeuvre, il est d'abord important de mettre, une fois pour toutes, en adéquation le discours antiterroriste officiel avec la réalité sur le terrain, et d'appeler ceux qui ont fait montre d'un laxisme coupable à l'égard du terrorisme, à adopter désormais le langage de la fermeté et à honorer les engagements qu'ils ont contractés.

De ce point de vue, il nous semble que le moment est venu pour que tous les États du monde mettent en pratique « le degré zéro de tolérance » à l'égard des terroristes qui, jusque dans un passé récent, abusant du droit d'asile qui leur était généreusement octroyé au nom d'une certaine conception des droits de l'homme, revendiquaient, en toute impunité, leurs crimes à partir des grandes capitales du monde où ils avaient trouvé refuge et où ils avaient – il faut le dire – parfois pignon sur rue.

Il conviendrait ensuite que soient scrupuleusement appliqués les 12 instruments

internationaux portant sur le terrorisme et que les pays qui ne l'ont pas fait ratifient, au plus tôt, ces différentes conventions, y compris celle relative aux attentats à l'explosif et celle portant sur le financement du terrorisme.

Il conviendrait également de doter les pays victimes du terrorisme de moyens et d'équipements appropriés pour leur permettre de combattre efficacement le terrorisme, de même qu'il conviendrait de réserver le même traitement aux auteurs d'actes terroristes, à leurs commanditaires et à leurs complices indépendamment du lieu de survenance de l'acte et de la nationalité des coupables.

Il conviendrait, enfin, que soient, d'urgence, adoptées des mesures collectives et qu'elles soient, sans délai, mises en oeuvre, en particulier, en matière d'entraide judiciaire et d'échange d'informations entre les services concernés, y compris bancaires, et de renforcement des capacités d'action d'Interpol, et ce en vue d'agir avec fermeté, diligence et efficacité contre les réseaux de soutien logistique, financier, politique et d'approvisionnement en armes des groupes terroristes installés dans différents pays du monde.

De ce point de vue, ma délégation se félicite de l'adoption par le Conseil de Sécurité, le 28 septembre dernier, d'une résolution au ton énergique contre le terrorisme et appelle à l'application stricte des mesures qui y sont énoncées, notamment celles concernant le financement des actes terroristes, l'appui actif ou passif aux groupes terroristes, la prévention d'actes terroristes y compris par l'échange d'informations, le refus d'offrir refuge à ceux qui commettent des actes terroristes, les planifient, les financent ou les appuient, l'utilisation du territoire d'autrui pour le financement, la planification ou la préparation d'actes terroristes, le contrôle des frontières en vue d'empêcher le passage des terroristes et le refus d'octroyer l'asile ou le statut de réfugié politique à des personnes impliquées dans des actes terroristes.

Sur un autre plan, celui du droit international, il existe toute une panoplie d'instruments juridiques qui servent de base normative à tout effort d'élaboration d'une stratégie mondiale concertée de lutte antiterroriste. Cet arsenal a été enrichi, au cours des dernières années, au niveau international et notamment au sein des Nations Unies, où ont été négociées et conclues une série de conventions, dont les plus récentes sont la Convention sur les attentats terroristes

à l'explosif et la Convention sur la répression du financement du terrorisme international, dont il s'agit de hâter maintenant l'entrée en vigueur et où des négociations se poursuivent sur le projet de convention générale présenté par la délégation indienne, qui bénéficie de notre plein appui en ce qu'il reprend pleinement la revendication algérienne d'une convention globale traitant du terrorisme sous tous ses aspects et dans toutes ses formes et manifestations et qu'il vient compléter l'arsenal existant en la matière et offrir un encadrement juridique assez large pour couvrir les divers aspects du phénomène terroriste. Ce texte permet également d'assurer une prise en charge complète et cohérente de l'ensemble des actes terroristes, au lieu et place de l'approche fragmentaire et parcellaire suivie jusque-là.

Ce projet dont le socle est le principe général « poursuivre ou extradier » ainsi que celui de la dépolitisation des actes terroristes, a pour objectif d'appréhender de tels actes, au-delà de leurs spécificités et de leur particularités et de prendre en charge, en même temps, les nouvelles formes de terrorisme non prévues dans les conventions sectorielles existantes. Outre le fait de combler les lacunes du cadre juridique existant, il innove par l'extension de son champ d'application aux menaces d'actes de terrorisme ainsi qu'aux actes préparatoires qui ne sont pas envisagés par certains instruments sectoriels.

Mon pays voudrait ici exhorter tous les pays à faire preuve de coopération pour que cet important instrument juridique soit adopté, si possible, durant cette session. Nul ne devrait assumer la responsabilité politique ou morale d'entraver la finalisation et l'adoption de cet instrument dont la communauté internationale a grandement besoin.

L'action unilatérale, voire bilatérale, ou régionale ne suffit pas, nous l'avons dit, pour lutter contre une menace globale. Il n'est donc possible de lutter efficacement contre le terrorisme que grâce à une action conjointe et coordonnée des États, c'est-à-dire dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, laquelle, étant donné son universalité, est la mieux à même de coordonner les activités des États Membres dans ce domaine. L'Assemblée générale des Nations Unies a d'ailleurs montré la voie en adoptant, le 9 décembre 1994, la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international et dont l'importance n'a cessé d'être réaffirmée depuis.

L'Organisation des Nations Unies devrait continuer à jouer un rôle plus dynamique dans la promotion de la coopération internationale sur la prévention et la répression des actes de terrorisme. À ce sujet, mon pays appuie pleinement la proposition tendant à convoquer sous les auspices des Nations Unies, une conférence de haut niveau pour élaborer une réponse organisée et concertée au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

La lutte contre le terrorisme connaît des progrès tout aussi significatifs au niveau des instances régionales. À ce sujet, mon pays considère que des consultations et une coopération au niveau régional sont essentielles pour mettre en place des arrangements de sécurité effectifs et des cadres juridiques qui complètent les efforts au niveau international. À cet égard, il est heureux de constater qu'au niveau méditerranéen, une coopération dans ce sens, est en train de prendre solidement forme.

Des efforts identiques auxquels mon pays a pris une part très active quand il ne les a pas initiés ou suscités, ont été déployés au niveau de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation de la Conférence islamique, qui ont élaboré des instruments de lutte contre le terrorisme et que mon pays a signés et ratifiés.

L'Algérie, dont l'engagement ferme dans la lutte contre le terrorisme ne souffre d'aucune ambiguïté et qui est partie à la quasi-totalité des conventions internationales relatives au terrorisme, entend continuer à combattre ce fléau avec détermination, dans le strict respect de ses lois nationales et des principes et normes du droit international. Elle entend également s'appliquer à s'insérer pleinement dans les cadres de coopération mis en place à tous les niveaux aussi bien au plan bilatéral, que régional ou international.

Je voudrais, pour terminer, souligner l'intérêt tout particulier que nous attachons au débat que nous entamons aujourd'hui et dont nous nous attendons à ce qu'il débouche sur une condamnation sans équivoque du terrorisme et sur des engagements concrets et précis en vue de le combattre. Ne pas le faire, ne pas tirer avantage de la formidable prise de conscience de la nature véritable du terrorisme que les tragiques événements du 11 septembre ont suscitée, ce serait donner un mauvais signal aux terroristes et à leurs commanditaires. Nous n'en avons pas le droit, par respect pour les centaines de milliers de victimes du

terrorisme et par obligation pour nos enfants que nous devons préserver des affres de ce fléau des temps modernes.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Les attaques terroristes perpétrées contre New York et Washington représentent un crime contre l'humanité. Je souhaiterais exprimer ma profonde sympathie aux victimes, et à leurs familles et amis ainsi qu'au peuple des États-Unis.

Le terrorisme est un crime contre les innocents. L'objectif du terrorisme est de propager la crainte et de semer la destruction. Le choix aveugle des victimes est l'essence même de la terreur; elle peut frapper n'importe où et à n'importe quel moment. Le terrorisme transcende les frontières nationales; il frappe au coeur des valeurs que nous estimons universelles, indépendamment de nos convictions et de nos appartenances religieuses.

À l'instar de la population new-yorkaise qui est restée unie dans la douleur, le courage et la détermination, nous – la communauté internationale – devons aussi demeurer unis face au terrorisme international. Nous devons traduire en justice les criminels responsables de ces actes horribles.

Le meurtre et la mutilation d'innocents sont des actes universellement condamnés. C'est pourquoi une attaque contre un seul doit être considérée comme une attaque contre nous tous. C'est pourquoi nous devons faire de la lutte contre le terrorisme international notre cause commune. Le terrorisme international est une menace à la paix et à la sécurité internationales. Le droit international confirme le droit à la légitime défense. La Norvège est pleinement engagée à contribuer à la vaste alliance qui se forme actuellement.

Notre guerre contre le terrorisme doit être menée sur de nombreux fronts. Une stratégie globale doit comprendre des moyens militaires, politiques, diplomatiques, juridiques et économiques. En tant que seule organisation dont tous les pays sont membres et dotée d'un ordre du jour global, l'ONU doit assumer la responsabilité d'élaborer une large stratégie à long terme pour combattre le terrorisme international. La Norvège participera activement à ces activités.

Il est nécessaire d'intensifier et de concerter les efforts internationaux pour dépister efficacement et tenir pour responsables ceux qui appuient, abritent et

protègent les terroristes, et se prémunir de toute attaque future. Il ne saurait y avoir de sanctuaire pour les terroristes. Nous nous félicitons de la résolution 1368 (2001), que nous soutenons vigoureusement et qui confirme de nouveau le droit à la légitime défense individuelle ou collective. Nous nous félicitons en outre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, adoptée la semaine dernière, qui comprend des mesures très claires que tous les États Membres des Nations Unies doivent désormais appliquer afin de prévenir et de réprimer les activités terroristes.

Les organes compétents de l'ONU, ainsi que les organisations régionales, doivent consolider et développer des mécanismes internationaux qui renforceront notre capacité collective à combattre l'impunité. C'est sur cette toile de fond que la Norvège a demandé la mise en place rapide de la Cour pénale internationale à La Haye.

Il est tout aussi important de démanteler les réseaux financiers qui alimentent les terroristes. La Norvège a ratifié toutes les conventions des Nations Unies en vigueur contre le terrorisme international. Aujourd'hui même, nous signerons la Convention des Nations Unies pour la répression du financement du terrorisme.

Le terrorisme international est d'autre part étroitement lié au crime organisé. L'entrée en vigueur rapide de la Convention contre la criminalité transnationale organisée contribuera beaucoup à mettre un terme au financement des réseaux terroristes. Afin d'éliminer cette menace, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour éliminer les raisons qui sont à l'origine du terrorisme : conflits violents, pauvreté, intolérance et fanatisme religieux.

Nous devons tendre vers la démocratisation et l'adhésion universelle aux droits de l'homme. Nous devons redoubler d'efforts pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale et pour promouvoir une bonne gouvernance. Nous devons nous mettre en devoir d'appliquer le plan d'action convenu l'an dernier au Sommet du Millénaire. La mondialisation doit se transformer en un véhicule de croissance et de prospérité pour toutes les nations et tous les individus.

La tragédie humanitaire qui frappe actuellement l'Afghanistan et les régions voisines est un résultat direct de ces attaques terroristes. Notre réponse doit inclure la protection des nombreuses victimes et leur assistance. La Norvège envisage positivement l'appel

lancé par les Nations Unies pour une aide humanitaire accrue à l'Afghanistan, lequel sera examiné jeudi à Genève. La Norvège a également demandé instamment au groupe de donateurs pour l'Afghanistan de mobiliser des ressources supplémentaires afin de venir en aide au peuple afghan.

Non loin du lieu où nous sommes actuellement rassemblés, nous avons vu sortir des cendres une coalition internationale de nations sincèrement unies dans la recherche de la paix et de la sécurité. Si l'intention des terroristes était de diviser la communauté internationale, c'est le contraire qui s'est produit. Nous ne succomberons pas à la terreur et à la peur. Nous demeurerons unis et nous gagnerons la guerre contre le terrorisme international.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : Le début du nouveau millénaire a été entaché par une tragédie de proportions gigantesques. Les attaques terroristes du 11 septembre, qui visaient essentiellement des civils, sont un défi direct lancé non seulement au peuple des États-Unis mais aussi à tout le monde civilisé. Les responsables ont choisi de se placer au-dessus des lois de la civilisation humaine et méritent un châtement juste et inévitable. L'Ukraine, de concert avec d'autres nations du monde, pleure les victimes des attaques et manifeste sa pleine solidarité avec le peuple des États-Unis. En s'associant à la coalition antiterroriste mondiale, mon pays a confirmé qu'il est disposé à faire le maximum dans les efforts mondiaux visant à éliminer ce fléau. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer la proposition formulée par ma délégation, qui appelle à déclarer la journée tragique du 11 septembre « Journée internationale de lutte contre le terrorisme ».

La brutalité et l'ampleur même des attaques terroristes du 11 septembre ont modifié profondément notre manière d'appréhender les défis mondiaux que l'humanité doit relever. Pourtant, malgré toutes les imperfections et les faiblesses inhérentes au monde de plus en plus mondialisé dans lequel nous vivons, la communauté internationale ne saurait se permettre de demeurer mal outillée et mal préparée face à de nouvelles menaces. Pleinement conscients de la magnitude et des implications des événements récents, les États Membres et les décideurs doivent formuler de nouvelles définitions, de nouveaux termes et de nouvelles stratégies pour faire face aux nouvelles réalités.

La semaine dernière, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté une résolution historique conçue pour renforcer la réponse internationale face aux menaces du terrorisme. Il s'agit d'une mesure opportune et nécessaire. Sa pleine application donnera, selon nous, un élan vigoureux à notre lutte contre le terrorisme. La nature complexe des tâches présentées par le Conseil forcera les États Membres à sans cesse revoir les progrès réalisés dans leur application. Je suis certain que les vues exprimées lors du débat actuel infléchiront positivement l'orientation des travaux futurs du Conseil de sécurité. Il vaudrait aussi la peine d'envisager de convoquer une réunion ministérielle du Conseil, très précisément pendant le proche débat général à l'Assemblée, afin d'examiner les prochaines mesures à adopter.

Aujourd'hui, les terroristes emploient de nouveaux moyens sophistiqués pour commettre leurs actes haineux. On peut imaginer les conséquences si demain ils détenaient des armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques ou s'ils utilisaient des techniques informatiques pour perturber la vie quotidienne de la société. Ceci pourrait fort bien être la prochaine étape et cela pourrait entraîner une catastrophe d'échelle mondiale. En conséquence, l'Ukraine considère que les problèmes de non-prolifération des armes que j'ai mentionnés, de leurs vecteurs et des technologies, qui y sont associées, acquièrent une importance additionnelle. Des mesures visant à combattre le terrorisme informatique devraient également être prises suffisamment en compte dans les instruments juridiques futurs.

L'Ukraine a à de nombreuses reprises condamné, dans les termes les plus vigoureux possibles, le terrorisme international sous toutes ses formes et manifestations. Nous avons constamment soutenu les efforts concertés de l'Organisation des Nations Unies pour éliminer ce crime. Mon pays a ratifié la plupart des instruments à caractère universel dans ce domaine. L'an dernier, l'Ukraine a signé la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. La Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif doit être ratifiée dans un avenir proche. Nous estimons que l'adhésion aux instruments internationaux pertinents et leur mise en oeuvre complète sont une contribution importante au maintien de la paix et la sécurité internationales. Nous espérons également que les

négociations sur deux nouveaux instruments universels dans ce domaine arriveront bientôt à terme. En même temps, nous savons que les seuls instruments juridiques ne sont pas suffisants; il faut un engagement résolu des États et une coopération véritable entre les gouvernements et leurs autorités de police pour lutter contre le terrorisme.

Les attaques terroristes constituent une violation évidente des normes reconnues du droit international. Leur principal objectif est de saper la stabilité internationale et de provoquer un cercle vicieux de violence dans les relations internationales ou interethniques. La communauté mondiale ne devrait en aucune circonstance céder à ces provocations. Tous les moyens, à l'échelle nationale et internationale, pour combattre et éliminer le terrorisme sont des outils nécessaires qui peuvent être utilisés à cette fin.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que les organisations terroristes sont financées par le biais d'autres activités criminelles, y compris la contrebande d'armes, la production et le trafic de drogues, et le blanchiment de l'argent. Il est malheureux que le traitement de ces maladies sociales accuse beaucoup de retard par rapport aux défis qu'elles représentent. Nous sommes profondément convaincus qu'un effort international accru en vue de leur élimination quasi totale serait aussi déterminant dans notre lutte contre le terrorisme.

Ce qui s'est passé à New York, à Washington et en Pennsylvanie le mois dernier démontre incontestablement qu'aucun État, petit ou grand, riche ou pauvre, ne peut se sentir en sécurité face à la menace du terrorisme, qui ne connaît aucune frontière et ne fait aucune distinction entre des enfants et des objectifs militaires, ou entre des missions diplomatiques et humanitaires. Aucun État ne devrait non plus se retrouver isolé dans sa lutte contre le terrorisme. Comme vient de le dire le maire de New York, Rudolph Giuliani, c'est uniquement par les efforts concertés de la communauté internationale dans son ensemble que nous pouvons relever efficacement ce défi.

Le rôle de cette Organisation deviendra encore plus crucial s'agissant de définir de nouveaux cadres de coopération dans ce domaine. Nous nous félicitons de l'adoption récente par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'un ensemble de recommandations sur des mesures concrètes

nationales et internationales contre le terrorisme. En même temps, ma délégation est convaincue que le renforcement du potentiel de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme international peut toujours aller au-delà de la tâche de simplement renforcer le Service de prévention du terrorisme du Centre pour la prévention internationale du crime du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime. Nous continuons de soutenir qu'il faut des arrangements institutionnels appropriés pour coordonner les efforts individuels des États Membres dans la lutte contre le terrorisme international et pour assurer que les instruments juridiques que nous avons élaborés sont mis en oeuvre de la manière la plus efficace. Nous comprenons parfaitement qu'il faut plus de temps pour examiner cette idée et nous espérons que l'Assemblée reviendra sur cette question en temps voulu.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : La décision de l'Assemblée générale de convoquer cette importante réunion à la suite des événements terrifiants survenus récemment aux États-Unis d'Amérique est la preuve de notre détermination collective de mettre immédiatement terme au terrorisme.

Au nom du Gouvernement et de la population sud-africains, je souhaite présenter une fois encore nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique, ainsi qu'aux autres gouvernements et peuples directement touchés par les événements tragiques du 11 septembre 2001.

À la suite de ces événements tragiques, le Président Thabo Mbeki et le Gouvernement sud-africain ont diffusé le 19 septembre 2001 une déclaration reflétant la position du Gouvernement sud-africain, dont je voudrais vous donner lecture :

« Premièrement, l'Afrique du Sud condamne le terrorisme sans aucune équivoque. Les attaques contre des civils ne peuvent être justifiées. Cette démarche fait partie des valeurs humanitaires qui ont inspiré notre lutte et gouverné sa conduite. Ces principes constituent les valeurs centrales de notre Constitution.

Deuxièmement, l'Afrique du Sud coopérera à tous les efforts menés pour arrêter les coupables et leur demander compte de leurs actes. Justice doit être faite, et on doit veiller à ce qu'elle soit faite.

Troisièmement, l'Afrique du Sud reconnaît par conséquent le droit du Gouvernement des États-Unis de traquer les coupables et de les traduire en justice. Toute mesure prise doit être fondée sur des enquêtes approfondies et soutenue par des preuves irréfutables.

Quatrièmement, des actes de vengeance ou de mobilisation dirigés contre des individus, des communautés ou des nations simplement à cause de leur religion, langue ou couleur ne sauraient être justifiés. Ils vont à l'encontre des normes humanitaires et civilisées, que les terroristes cherchent à saper et à détruire. Ils peuvent, en fait, jouer en faveur des forces du mal. Quelle que soit la douleur que peut éprouver le monde, nous devrions éviter les tentations du racisme, de l'islamophobie, de l'antisémitisme et de toute autre forme de préjugé et de discrimination que la récente Conférence mondiale contre le racisme a si éloquemment cherché à prévenir.

Cinquièmement, le monde devrait s'unir dans la lutte contre le terrorisme. Dans cet effort, la tâche immédiate est de s'assurer que les auteurs d'actes terroristes auront le sort qu'ils méritent. À moyen terme, le défi lancé est de comprendre les causes profondes de ces actes méprisables et de les éliminer dans le monde entier.

Sixièmement, pour le moins, les terroristes doivent être isolés par le biais d'une coopération internationale visant à édifier un ordre mondial équitable. Ce défi à moyen terme recouvre des efforts concertés pour résoudre les conflits dans toutes les régions du monde, y compris la recherche d'une paix durable au Moyen-Orient. Cela inclut un engagement commun, partout dans le monde, pour éliminer la pauvreté et le sous-développement.

Les mesures concrètes sont les suivantes :

L'Afrique du Sud a, comme de nombreux autres pays, offert le soutien et l'assistance demandés et dans les limites de nos capacités. Moralement et spirituellement, nous sommes les victimes, tout comme le peuple et le Gouvernement des États-Unis et des autres nations qui ont perdu des ressortissants en cette journée.

Le Gouvernement, par le biais de sa mission aux États-Unis et en collaboration avec les autorités américaines compétentes, continue de rechercher des Sud-Africains dont on n'a pas encore retrouvé la trace, qui auraient pu se trouver dans les avions détournés ou au voisinage des zones touchées.

Dans la mesure où les enquêtes en cours sur ces actes de terreur peuvent appeler des renseignements concrets dont l'Afrique du Sud pourrait disposer, nos services de sécurité continueront de coopérer avec leurs homologues aux États-Unis.

L'Afrique du Sud n'a pas envisagé la possibilité de participer militairement aux opérations envisagées par le Gouvernement américain. La question n'a pas été soulevée; et, dans le contexte de notre approche des défis tant immédiats qu'à long terme pour faire face au fléau du terrorisme, la question ne se pose pas.

L'Afrique du Sud va participer au débat sur les mesures que le monde entreprendra à cet égard, dans le contexte des organisations régionales et multilatérales dont elle fait partie, y compris l'ONU. En outre, de concert avec les autres pays membres de l'ONU, nous continuerons de contribuer à l'élaboration des conventions internationales pertinentes sur la lutte contre le terrorisme.

Notre démarche dans ce domaine est fondée sur nos valeurs en tant que nation; et le Gouvernement est convaincu qu'il y va de l'intérêt national. »

L'Afrique du Sud, comme tous les Membres de l'ONU, est encore en train d'examiner la portée très vaste de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, adoptée ce week-end.

En terminant, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer que l'Afrique du Sud est déterminée à travailler en étroite collaboration avec le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies afin de veiller à ce qu'il y ait une réaction concertée face au problème redoutable de rechercher les moyens appropriés d'éliminer le fléau du terrorisme international qui nous touche tous.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous sommes honorés du fait que le maire

Giuliani se soit joint au Secrétaire général et à nous tous pour ouvrir le débat ce matin. Il nous a inspirés en lançant un appel à l'unité dans la lutte contre le terrorisme. Même si à l'Assemblée nous venons des quatre coins du monde, New York est notre ville – la ville de l'ONU. Nous souffrons avec les familles des victimes du 11 septembre, et pour elles : des New-Yorkais, des Américains et des citoyens de plus de 80 autres pays. Nous rendons hommage aux héros qui ont donné leur vie en tentant de sauver les autres.

Comme le Premier Ministre Blair l'a dit au Parlement britannique trois jours plus tard, le crime du 11 septembre était

« un acte de cruauté pour lequel il ne pourra jamais y avoir de justification. Quelle que soit la cause, quelle que soit la perversion de sentiment religieux, quelle que soit la conviction politique, infliger une telle terreur au monde, faucher la vie de tant d'hommes, de femmes et d'enfants innocents et sans défense, tout cela ne saurait jamais être justifié ».

Alors que la fumée continue de s'élever des ruines du World Trade Center, nous devons maintenant agir de façon rapide, déterminée et collective pour veiller à ce qu'une telle atrocité ne puisse se reproduire. Les terroristes agissent sans égard aux frontières ou à la citoyenneté de leurs victimes. Par conséquent, la lutte contre le terrorisme doit être mondiale. La mise au point de cette réaction mondiale doit être au coeur de nos efforts au sein de l'ONU.

Le Conseil de sécurité a déjà réagi. Premièrement, dans sa résolution 1368 (2001), il condamne les attaques récentes comme des attaques contre les États-Unis et contre la paix et la sécurité internationales, et se dit prêt à prendre toutes les mesures nécessaires pour y répondre. Deuxièmement, dans son ambitieuse résolution 1373 (2001), il énonce les mesures que nous devons tous prendre maintenant pour prévenir les actes de terrorisme et combattre les terroristes où qu'ils soient. Nous devons prendre toutes les mesures possibles, à l'échelle nationale et collectivement, pour prévenir le mouvement de fonds vers les terroristes; pour empêcher les terroristes de traverser des frontières; pour les appréhender; pour les traduire en justice ou les extradier vers les pays qui le feront; pour mettre en commun les informations recueillies; et pour cesser de tolérer des États ou des entités qui soutiennent ou protègent des terroristes.

Cependant, ceci n'est que le début. Le moment est maintenant venu pour l'Assemblée générale d'agir. Si, en tant que Membres de l'ONU, nous devons agir collectivement par le biais de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, en tant qu'États Membres nous devons également agir au plan national et individuel. Le Royaume-Uni appuie énergiquement l'appel lancé ce matin par le Secrétaire général en vue de créer une vaste coalition contre le terrorisme. Encouragés et guidés par les travaux de l'Assemblée générale, tous les États doivent, en premier lieu, ratifier les 12 conventions internationales contre le terrorisme, en particulier la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, que le Royaume-Uni a ratifiée en février 2001. En deuxième lieu, il faut accélérer les travaux d'élaboration des projets de convention sur le terrorisme mondial et sur le terrorisme nucléaire, qui sont en train d'être négociés à l'Assemblée générale. Nous devons fixer des jalons pour la conclusion des négociations. À titre de première étape, le Comité spécial devrait présenter un rapport d'ici la mi-novembre sur les progrès réalisés dans la négociation des conventions mondiales et l'Assemblée elle-même devrait dresser un bilan d'ici la fin de l'année. En troisième lieu, nous devons tous prendre des mesures pour veiller à ce que ceux qui ont aidé, soutenu ou hébergé des terroristes répondent de leurs actes. En quatrième lieu, nous devons renforcer et élargir les accords de coopération internationale dans le domaine de la justice, de la police et de l'application des lois.

Il s'agit d'un programme considérable pour l'Assemblée, qui vient s'ajouter aux obligations énoncées dans la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Un plan de campagne prend forme pour chaque État Membre. Pour honorer la mémoire des victimes des atrocités terroristes, tous les États ont le devoir de mettre en oeuvre ces mesures. Un certain nombre d'entre elles sont déjà en vigueur au Royaume-Uni, grâce à la Loi sur le terrorisme (2000) et à la loi antiterroriste très stricte adoptée en février dernier. Néanmoins, nous envisageons d'urgence les autres modifications que nous pourrions apporter à notre législation nationale afin de répondre aux exigences de la résolution 1373 (2001). Bien sûr, nous serons aussi prêts à répondre à l'appel lancé ce matin par le Secrétaire général, en vue d'aider les autres pays à réagir rapidement à cette résolution et à mettre en place la coopération nécessaire.

Cependant, les efforts nationaux doivent s'articuler dans un cadre mondial. Avec nos partenaires de l'Union européenne, nous allons entreprendre une action européenne collective sur toute l'étendue de nos territoires, comme le représentant de la Belgique l'a indiqué dans la déclaration qu'il a faite plus tôt au nom de l'Union européenne. Le fait que les Ministres des affaires économiques et financières des pays de l'Union européenne aient convenu de prendre rapidement des initiatives coordonnées pour lutter contre le financement du terrorisme constituera en soi une contribution directe à l'atteinte des objectifs énoncés dans la résolution 1373 (2001).

Avant de terminer, je voudrais aborder une question litigieuse sur laquelle l'Assemblée doit vraiment se pencher. De plus en plus, on soulève des questions concernant la définition du terrorisme. Faisons preuve de sagesse et de concentration à cet égard. Le terrorisme, c'est le terrorisme. C'est le recours à la violence pour tuer et causer des dommages sans discernement afin de défendre une cause politique ou culturelle et d'influer sur l'opinion de gouvernements légitimes ou sur l'opinion publique de façon injuste et amoral.

Nous nous entendons tous sur certains points en ce qui concerne le terrorisme. Ce qui ressemble à du terrorisme et qui tue comme du terrorisme, c'est du terrorisme. La résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité énonce des mesures claires, urgentes et acceptables pour que chaque État Membre s'y attaque, de concert avec tous les autres, sous les auspices de l'ONU.

Mais il y a aussi des guerres et luttes armées dans le cadre desquelles des actes peuvent être caractérisés de terroristes, à des fins de métaphore ou de rhétorique. Il s'agit d'une question très litigieuse et subjective, sur laquelle, en raison de l'éventail légitime de points de vue parmi les Membres de l'ONU, nous ne pourrions jamais parvenir à un consensus parfait.

Dans l'histoire de l'humanité, la guerre a, la plupart du temps et heureusement, engagé le sens de l'honneur : il y a des règles. Sur les marges, les actes déshonorants peuvent avoir certaines des caractéristiques du terrorisme. Que le droit humanitaire international s'en occupe. Notre tâche consiste à affronter et à éliminer purement et simplement le terrorisme : le recours à la violence sans honneur, discrimination ou égard pour la solidarité humaine.

Pour donner suite à l'application de la résolution adoptée vendredi par le Conseil de sécurité, le Comité de la 1373 doit se concentrer sur ce que nous considérons tous comme étant le terrorisme, sans interprétation subjective, sans préjugé ni unilatéralisme. Ce sera la démarche adoptée par le Royaume-Uni.

Dernière observation. Il existe en Afghanistan une crise humanitaire aggravée par l'instabilité engendrée par les attaques du 11 septembre. Déjà grave, cette crise risque d'empirer dans les prochaines semaines. Le peuple afghan a déjà trop souffert du régime exécrable des Talibans. L'accent justifié que nous mettons sur la lutte contre le terrorisme ne doit pas nous faire oublier que nous devons agir en faveur du peuple afghan quand il a besoin de nous. Le Royaume-Uni a déboursé ces derniers jours 40 millions de dollars pour cette cause, et nous allons en déboursier davantage. Je demande instamment à chacun d'entre nous d'appuyer l'appel lancé par le Secrétaire général pour réunir des fonds, et de l'appuyer non pas par des promesses mais par des contributions en espèces, car les besoins sont importants et urgents.

M. Kafando (Burkina Faso) : C'est l'évidence même que si l'Assemblée générale a décidé de débattre aujourd'hui de manière expresse du terrorisme, c'est en raison des événements tragiques du 11 septembre dernier, dont les conséquences et le retentissement universel marqueront pour longtemps la conscience humaine.

L'on a coutume de dire que qui se répète se confirme. Mon pays aimerait réitérer au Gouvernement et au peuple des États-Unis, et plus généralement aux pays et aux familles qui ont eu des victimes dans cette tragédie sa pleine affliction et sa profonde compassion.

Face à un tel désastre, il est à peine besoin de rappeler l'importance et la pertinence de notre débat d'aujourd'hui. D'emblée, il convient de rappeler que ce n'est pas la première fois que la communauté internationale se sent interpellée par la question du terrorisme. En effet, la première Convention internationale sur le terrorisme remonte à 1963. À ce jour, 171 pays, autrement dit presque la totalité des États Membres de notre Organisation, sont parties à cette Convention, signée à Tokyo, dont l'objectif est la lutte contre les infractions et certains autres actes survenant à bord des aéronefs. Beaucoup d'autres conventions comme celles de La Haye, de Montréal, de

New York, de Rome, de Vienne, etc. sont venues renforcer l'arsenal juridique mis en branle pour faire échec au terrorisme international. Outre ces préventions juridiques, la question est régulièrement inscrite à l'ordre du jour de la Sixième Commission de l'Assemblée générale. Malheureusement, il faut reconnaître que même avec une telle armature, nous avons à faire à un phénomène insaisissable, ondoyant, qui s'apparente au mythe de Sisyphe, car la lutte contre le terrorisme oblige à un éternel recommencement.

En effet, nonobstant toutes les mesures draconiennes prises dans les aéroports, dans les avions et les navires, dans les locaux diplomatiques et ailleurs, les terroristes opèrent avec une aisance, voire un raffinement particulièrement déconcertants. Les commanditaires et les acteurs semblent avoir parallèlement tissé des stratégies et des méthodes imparables pour nos sociétés. Pire, un nouveau type de terrorisme vient d'apparaître, d'autant plus pernicieux qu'il est perfide : celui qui se manifeste par des attaques-suicides. La lutte contre cette terreur-là s'avère encore plus redoutable.

L'on s'en rend bien compte, au demeurant : plus de deux semaines après les événements tragiques, les États-Unis et la coalition mondiale contre le terrorisme hésitent toujours, parce qu'en raison même des difficultés à identifier les vrais auteurs, ils ne savent pas très exactement sur qui exercer les représailles. Et même si les coupables étaient clairement connus, comment les atteindre sans frapper des innocents?

L'inanité du bouclier antimissile devient à ce point évidente, qu'aucun État, même le plus puissant, ne peut plus s'abriter derrière des certitudes d'invulnérabilité. Le bouclier antimissile est concevable pour autant que ces missiles proviennent d'en face, d'un adversaire géographiquement localisé ou clairement identifiable. Mais quand cet adversaire attaque à partir du territoire même de la victime, en se servant de ses infrastructures, comme ce fut le cas le 11 septembre, la contre-offensive est rarement productive. Que peut-on réellement contre quelqu'un qui considère la mort comme le juste prix d'une mission acceptée par lui comme un apostolat et comme gage du bonheur éternel?

La grande question à laquelle nous sommes donc confrontés est : que faire pour éradiquer un mal aux réalités insaisissables?

À notre humble avis, il faudrait en premier lieu, que tous les États aient la même définition et la même compréhension du terrorisme. Or, malheureusement, que constatons-nous? Que selon leurs intérêts, les États n'ont pas la même conception ni la même perception du terrorisme et des rapports avec les terroristes. Ce qui est qualifié d'acte terroriste chez l'un sera interprété comme une revendication nationaliste chez l'autre. Doit-on donc entendre par-là qu'il y a des bons et des mauvais terroristes? La nécessité de parler le même langage s'impose donc par conséquent comme la condition sine qua non de la victoire sur le terrorisme international, tant il est vrai que cette lutte, pour être efficace, ne doit souffrir d'aucune exception ou compromission. De ce point de vue, il semble que la tragédie du 11 septembre ait eu pour effet d'harmoniser et d'unifier les vues.

La leçon à tirer, en deuxième lieu, est que le phénomène terroriste ne peut être efficacement combattu qu'à travers un large front de lutte antiterroriste, c'est-à-dire grâce à la coopération internationale sous tous les paramètres : politique, économique, financier, législatif, juridique. Cela suppose, comme première obligation pour l'ensemble des États, d'adhérer aux divers traités et protocoles internationaux sur le terrorisme. Une telle unanimité contribuerait pour beaucoup à désamorcer la bombe du terrorisme.

Il faudrait également mettre l'accent sur la lutte préventive qui nécessite une coopération en matière d'informations et d'investigations. Dans notre univers globalisé, les intérêts nationaux ne peuvent se concevoir dans l'isolement. Sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, une conférence de très haut niveau pourrait également être convoquée afin d'explorer toutes les possibilités pour lutter efficacement contre ce mal du siècle.

Enfin, il nous semble que la communauté internationale devrait absolument prendre en compte la dimension humaine du problème. Les attaques-suicides ne sont que l'expression d'un désespoir lié à certaines frustrations telles que le sentiment d'injustice, la réclusion dans la misère, l'impuissance face à l'arrogance et à l'écrasement. Les psychologues nous apprennent que la compensation de telles frustrations ne s'embarrasse jamais de scrupules.

C'est donc, en définitive, à une humanisation des relations internationales que nous sommes conviés :

faire que les moins puissants, que les laissés-pour-compte soient aussi considérés et respectés. Travaillons donc à l'édification d'un monde plus juste et plus humain. Si l'autre se sent écouté et compris, il n'y a aucune raison qu'il emprunte la voie de la violence.

Pour terminer, je voudrais souligner que le Burkina Faso se tient prêt, avec les autres nations du monde, à dire catégoriquement non au terrorisme et à barrer à tout jamais la route aux terroristes.

M. Ling (Bélarus) (*parle en russe*) : Nous saluons la décision de l'organe le plus représentatif de l'ONU et vos efforts personnels, Monsieur le Président, pour inscrire la lutte contre le terrorisme au nombre des questions prioritaires et urgentes de notre ordre du jour. Cela devrait nous permettre de définir les mesures les plus efficaces à prendre pour contrer toutes les manifestations de terrorisme du monde moderne.

Le choc causé par la barbarie et la cruauté des attentats terroristes commis à New York, Washington et en Pennsylvanie le 11 septembre dernier fera longtemps partie du ressenti quotidien des peuples du monde civilisé. Les attentats terroristes commis aux États-Unis ont fait de nombreuses victimes civiles et innocentes, et ils représentent un défi à l'ensemble de la communauté internationale lancé par ceux qui voudraient gouverner le monde et parvenir à leurs fins politiques, religieuses, ethniques ou autres par la terreur et la violence, en violation de tous les principes fondamentaux des Nations Unies.

Le peuple, le Président et le Gouvernement de la République du Bélarus ont immédiatement réagi aux tragiques événements survenus, partageant la peine du peuple américain et offrant leurs sincères condoléances aux familles des victimes de ces événements.

Il est important que du deuil dans lequel est plongée l'humanité et du souvenir des êtres disparus sortent des mesures efficaces prises par la communauté internationale à l'encontre des actes de terrorisme international, qui sont devenus une réalité choquante du monde moderne. Nous sommes convaincus que l'ONU, assemblée de nations unique en son genre et la plus importante au monde, doit prendre la tête du processus de définition de ces mesures. Nous sommes convaincus que seules ces conditions peuvent garantir la retenue et la responsabilité nécessaires pour assurer l'avenir de la civilisation dans le plein respect de la Charte, que l'écrasante majorité des États du monde se sont engagés à respecter. La sagesse collective des

Nations Unies, respectueuse des opinions et de l'expérience des divers peuples constitutifs et reposant sur le dialogue constructif des civilisations, nous permettra de trouver les mesures qui s'imposent dans les circonstances actuelles.

Le Bélarus est convaincu que la réponse de la communauté internationale doit viser les auteurs et les commanditaires des actes de terrorisme qui ont été commis – c'est-à-dire les organisations terroristes et ceux qui les soutiennent – et non des pays et des peuples entiers. C'est la seule façon d'éviter d'autres victimes civiles et de gérer pleinement le processus de la riposte, afin de le maîtriser. La décision du recours à la force militaire en réponse aux activités terroristes de certains États, en cas de preuves suffisantes de leur responsabilité dans la réalisation et la promotion de ces activités, doit être bien fondée et conforme aux dispositions de la Charte. La possibilité d'entreprendre des interventions militaires en vue de combattre le terrorisme international sur le territoire d'autres États aujourd'hui peut et doit être considérée en fonction des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, et exclusivement par le Conseil de sécurité, auquel incombe cette responsabilité au titre de la Charte. Le Bélarus salue les mesures déjà prises en la matière par le Conseil et appuie les dispositions de la résolution 1373 (2001) du 28 septembre, notamment celle de créer un comité du Conseil de sécurité chargé de la lutte contre le terrorisme. Nous pensons que cette mesure, et les autres mesures prévues dans la résolution, permettront de créer l'instance permanente et efficace qui s'impose au sein du Conseil de sécurité pour combattre le terrorisme. Cette instance doit commencer à fonctionner le plus rapidement possible pour que les travaux du Conseil puissent être efficaces.

Les événements survenus dans les plus grandes villes des États-Unis d'Amérique confirment les grandes préoccupations actuelles au sujet de l'ampleur grandissante des moyens de propagation du terrorisme dans le monde. L'acquisition par les terroristes de nouveaux types d'armes et de moyens scientifiques et technologiques sophistiqués, de même que l'internalisation de nombreux aspects de la vie internationale conduisent à un environnement où le terrorisme international est en train de devenir un problème général du monde moderne et l'une des principales menaces au développement pacifique de l'humanité au XXI^e siècle.

La République du Bélarus, qui a beaucoup souffert, à plusieurs reprises dans son histoire, des conséquences d'attaques perfides et de guerres, condamne résolument le terrorisme international, y compris le terrorisme d'État, et prône sans relâche l'expansion de la coopération dans la lutte contre ce mal social que rien ne saurait justifier. Pour le Bélarus, situé à la croisée des principales voies commerciales européennes et mondiales, le problème de la lutte contre le terrorisme revêt une dimension quotidienne concrète.

Notre État est partie à tous les principaux traités internationaux en vigueur sur la lutte contre le terrorisme. La République du Bélarus a pris les dispositions qui s'imposent pour adhérer à deux nouvelles conventions des Nations Unies sur le sujet : la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. Il est profondément symbolique qu'aujourd'hui, le 1^{er} octobre, la République du Bélarus ait déposé auprès du Secrétaire général son instrument de ratification de la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif. La République du Bélarus prévoit de signer la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Le Bélarus a harmonisé sa politique étrangère d'appui à la lutte antiterroriste et sa politique intérieure de lutte contre le terrorisme et la criminalité en général, fondée sur l'expérience internationale accumulée en la matière.

Nous nous associons, depuis cette tribune, à l'appel lancé aux États qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils deviennent parties à toutes les conventions antiterroristes existantes. Nous sommes convaincus que la mise en oeuvre de ces conventions par une majorité écrasante d'États contribuera à l'organisation d'une riposte au terrorisme dans le monde entier et, par là, à son élimination.

Dans le but de renforcer l'efficacité de la mise en oeuvre des conventions antiterroristes et d'impliquer plus largement les Nations Unies dans la campagne d'élimination du terrorisme, nous estimons utile d'établir, sur la base d'une résolution pertinente de l'Assemblée générale, un centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, chargé de veiller au respect par les États parties de leurs obligations découlant de ces traités et, également de les aider, par

le truchement du Secrétaire général, à promouvoir la collaboration en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme. Nous proposons de doter ce centre de subdivisions spéciales chargées de la prévention du terrorisme et de l'établissement des faits, ainsi que des ripostes opérationnelles aux activités terroristes.

La mise en place d'un tel centre antiterroriste par l'Assemblée générale, qui est composée de tous les Membres de l'ONU, constituerait un complément de poids aux mesures prises par le Conseil de sécurité en matière de lutte contre le terrorisme et favoriserait la plus grande interaction possible sur la question dans le cadre de l'ONU. L'Assemblée générale a l'autorité nécessaire, au titre de l'Article 11 de la Charte, pour prendre une telle décision.

Le Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996, qui élabore également une convention globale sur le terrorisme international, serait l'instance idoine pour la discussion de l'initiative précitée.

La République du Bélarus forme le voeu que, compte tenu des terribles événements du 11 septembre 2001, le Comité spécial accélérera les préparatifs du projet de convention globale sur le terrorisme international et avancera des dates de convocation d'une conférence de haut niveau chargée, sous l'égide de l'ONU, d'adopter la convention générale et de formuler une riposte collective organisée de la part de la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations.

Pour terminer, nous voulons dire qu'à notre avis, la lutte contre le terrorisme ne sera efficace que si la communauté internationale adhère aux principales approches suivantes.

Premièrement, le terrorisme est un phénomène social négatif, qui ne peut être justifié par aucun motif politique, religieux, ethnique ou autre. Il sera universellement condamné.

Deuxièmement, les individus reconnus coupables d'organiser, de commettre et de financer des actes de terrorisme doivent absolument être punis. Cela comprend également l'extradition vers des États habilités à poursuivre ces personnes, dans le cadre de leur législation.

Troisièmement, les opérations de maintien de la paix sont nécessaires dans toutes les régions du monde

pour prévenir les conflits qui pourraient donner lieu à des actes de terrorisme.

Quatrièmement, les contre-mesures contre le terrorisme doivent être strictement conformes à la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international.

Cinquièmement, il faudra renforcer la coopération et la confiance mutuelle entre les pays pour éliminer le terrorisme.

Sixièmement, il devra y avoir une adhésion universelle aux traités existants de lutte contre le terrorisme international. De nouveaux traités devront également être élaborés aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral.

Nous sommes convaincus qu'au vu du consensus qui est apparu à l'Assemblée générale et des mesures prises par le Conseil de sécurité, il y a des raisons d'être optimiste quant à la mise en oeuvre de ces mesures. Le Gouvernement de la République du Bélarus contribuera de son mieux aux actions convenues.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale se réunit une nouvelle fois aujourd'hui, alors que l'ombre de l'horrible tragédie plane encore sur cette grande ville, sur ce pays ami et, en fait, sur le monde entier. Nous condamnons ce crime. Cet acte criminel a mis en exergue les insuffisances déjà signalées par l'Égypte et qui concernent les nouvelles mesures que la communauté internationale doit mettre en place, et d'autres qui doivent être réactivées pour renforcer les voies et moyens de combattre et d'extirper le terrorisme.

Ces actes montrent également que tous les États et peuples, indépendamment de leur système politique et de leur situation géographique, sont vulnérables face à des attaques terroristes et peuvent en être victimes. Ceux qui ont visé le World Trade Center et d'autres cibles n'ont pas seulement touché les États-Unis et leur peuple; ils ont commis un meurtre contre les citoyens de plus de 60 États, y compris l'Égypte. En outre, ces attaques ont violé les principes de la communauté internationale et de toute l'humanité, des principes consacrés dans toutes les religions et cultures, et notamment dans la noble religion musulmane.

Aujourd'hui, nous débattons du point de l'ordre du jour intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme international » et du rapport du Secrétaire

général consacré à ces mesures. À cet égard, je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport. Nous prenons acte avec satisfaction des efforts qu'il a déployés pour assumer les tâches dont il a été chargé par l'Assemblée générale dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Nous voudrions évoquer en particulier ses efforts visant à assurer une coordination entre les institutions spécialisées de l'ONU et les autres organisations internationales.

Nous voudrions également exprimer notre satisfaction du contenu du rapport qui souligne le nombre croissant des États qui ont signé ou ratifié les conventions de lutte contre le terrorisme ou y ont adhéré. Nous saisissons cette occasion pour inviter les États qui ne l'ont pas encore fait à suivre cet exemple, pour faire en sorte que les instruments juridiques de lutte contre le terrorisme soient universels. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour rappeler que l'Égypte a présenté des informations aux États Membres sur les mesures qu'elle a prises aux niveaux national, régional et international pour prévenir et réprimer le terrorisme international.

L'Égypte a été l'un des premiers États à mettre en garde contre le nouveau phénomène criminel du terrorisme international. L'Égypte a mené et continue de mener une campagne soutenue contre le terrorisme à tous les niveaux.

Au plan national, l'Égypte n'a épargné aucun effort au plan législatif et administratif pour éliminer le terrorisme, en mettant en oeuvre des plans culturels, sociaux, économiques et sécuritaires. Au plan régional, l'Égypte a été une force motrice dans l'adoption de la Convention arabe sur l'élimination du terrorisme et des deux conventions de lutte contre le terrorisme international, adoptées par l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation de la Conférence islamique. Au niveau international, l'Égypte a signé, ratifié 14 accords internationaux et régionaux ou y a adhéré ; ces accords ont à présent force de loi dans le pays. Elle participe activement à toutes les négociations en cours en vue d'élaborer de nouvelles règles pour éliminer ce phénomène odieux.

Le Conseil de sécurité a adopté dans la soirée du 28 septembre une résolution extrêmement importante, qui a recueilli l'accord unanime des membres du Conseil. Nous appuyons ses dispositions et son cadre général. Nous suivrons de près les réactions et analyses

la concernant et examinerons les mesures que le Conseil prendra pour en assurer la mise en oeuvre.

Notre attention a été attirée en particulier par l'affirmation figurant dans la résolution – que nous appuyons – de ne pas accueillir les fugitifs impliqués dans des actes terroristes. Nous avons également noté la disposition qui maintient que les revendications à des fins politiques ne sont par reconnues comme acceptables pour rejeter des demandes d'extradition de fugitifs. L'Égypte a eu une expérience amère sur ce point particulier. Durant longtemps, l'Égypte a mis en garde plusieurs pays occidentaux contre l'octroi de l'asile politique, sur leur sol, à des terroristes en fuite, recherchés par nos autorités au titre de la loi et suite à des décisions claires de tribunaux. Nous constatons aujourd'hui que les positions et approches de ces États étaient peu judicieuses. Nous espérons donc vivement que tous les États respecteront scrupuleusement toutes les dispositions de la résolution.

Mais nous continuons d'avoir d'importantes interrogations sur la résolution. L'une concerne les éléments du mandat accordé au Comité chargé de mettre en oeuvre la résolution. Quels sont les mécanismes, le mandat et les prérogatives de ce comité? Quelle est la ligne de partage entre son rôle de surveillance et sa capacité d'agir? Quels sont les liens qui existent entre cette résolution et l'ensemble des résolutions adoptées à cet égard par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité lui-même, sans parler des conventions internationales traitant de cette question? Il y a de nombreux autres points qui nécessitent des éclaircissements, surtout en ce qui concerne les obligations contractuelles existant entre les États, dans le cadre des autres lois internationales et des législations nationales. Nous avons écouté avec intérêt et appréciation la déclaration du représentant du Royaume-Uni à cet égard.

La guerre contre le terrorisme requiert un gamme incroyablement vaste d'instruments d'ordre juridique, économique, social et culturel, pour n'en citer que quelques-uns. Il est certain, toutefois, que si nous voulons qu'une action internationale contre ce mal pernicieux soit efficace, nous devons axer notre attention sur les dimensions politiques et les causes fondamentales du terrorisme.

Sans ambiguïté, en toute franchise et sincérité et sans tergiverser, je voudrais souligner que la question de la Palestine est au premier rang des questions

politiques et humanitaires qui doit nous occuper. Cette question doit être résolue d'une manière équitable en rétablissant le peuple palestinien dans ses droits nationaux légitimes. Je voudrais ajouter que l'idée qui circule au sein de certains partis en Israël que l'occasion se présente d'écraser la résistance palestinienne à l'occupation en tirant parti de la situation qui capte l'attention internationale est une grave erreur qui pourrait avoir des incidences graves et des conséquences incalculables.

Il est profondément désespérant de voir la religion ou la culture de l'islam utilisés pour justifier des crimes terroristes qui portent atteinte à des personnes innocentes. Mais il est véritablement blessant, regrettable, et inquiétant que certains groupes aient rapidement pris prétexte de ces actes criminels de terrorisme pour stigmatiser une culture ou une civilisation particulière, ou même pour déclarer qu'une culture est supérieure à une autre. Il y a beaucoup à dire sur le sujet, mais je ne voudrais pas m'écarter du thème du débat d'aujourd'hui. Nous avons l'intention, toutefois, de traiter cette question au moment voulu, et notre exposé mûrement réfléchi mettra en valeur la richesse des civilisations et le rôle constructif du dialogue entre celles-ci.

Au lendemain de ces graves événements, le Président de l'Égypte, M. Hosni Moubarak, a réitéré la proposition de l'Égypte de convoquer, dans le cadre de l'ONU, une conférence internationale sur le terrorisme. Il ne fait pas de doute que la présence des dirigeants mondiaux à ce sommet, au moment approprié, avec comme objectif d'envoyer un message clair dans la lutte contre le terrorisme et d'adopter une palette complète de mesures pour éliminer ce phénomène, qui n'épargne aucune société, serait une importante contribution à la lutte contre le terrorisme. Il est temps pour l'Assemblée générale, à la présente session, d'adopter une résolution qui remette cette conférence à l'ordre du jour et énonce des mesures pour sa convocation en temps voulu, et d'entreprendre sérieusement les travaux préparatoires qui, à notre avis, prendront du temps. Le plus important à l'heure actuelle est de s'atteler sérieusement à traduire ces idées dans la réalité.

Pour terminer, nous nous rendons compte de l'importance de la coopération et de la coordination pour une réaction systématique, collective et efficace dans le cadre de l'ONU, par le biais d'un large consensus sur l'éradication du terrorisme, et nous

exhortons tous les États à suivre l'exemple de ceux qui se sont déjà engagés à extirper le terrorisme. Peut-être la présente session de l'Assemblée générale donnera-t-elle l'occasion appropriée d'entamer un dialogue actif qui contribuera à créer un système collectif intégré pour lutter contre le terrorisme dans les domaines politique, économique, technologique et légal, et de traiter les causes fondamentales qui ont donné lieu à la propagation de ce phénomène.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : Le 11 septembre, alors que nous étions en train de prier pour la paix dans le monde à un petit-déjeuner de prière international ici même au Siège de l'ONU à New York, les tours jumelles ont été délibérément attaquées et détruites. La cloche de la paix que le Secrétaire général devait sonner ce jour-là est restée silencieuse. Le jour suivant, elle a sonné en mémoire au nombre inconnu de victimes des attaques terroristes. Les attaques terroristes du 11 septembre ont causé la souffrance de parents, d'enfants, d'époux, de voisins, d'employés et de citoyens de plus de 80 nations, parmi lesquelles figuraient aussi des personnes d'origine croate. Ce crime contre l'humanité, visant à tuer autant de personnes inconnues que possible, a été commis par un réseau terroriste brutal et organisé.

Mon pays a récemment subi la guerre. Le choc des tueries aveugles et des destructions matérielles, et les photographies des personnes disparues, ne nous sont, malheureusement, que trop familières. Mais elles ne nous ont pas rendus moins sensibles; nous sommes au contraire plus sensibles aux crimes commis à New York, à Washington et en Pennsylvanie. Une fois de plus, nous exprimons nos plus sincères condoléances et notre profonde solidarité aux familles des victimes, au peuple américain et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique. La Croatie est pleinement déterminée à lutter contre le terrorisme jusqu'à son élimination totale.

Les auteurs de ces crimes doivent être traduits en justice, et on doit les empêcher de causer une autre tragédie. Notre charte indique que le terrorisme est une menace à la paix internationale et que chaque pays a le droit solennel de se défendre, et de défendre ses citoyens, leur paix et leur sécurité. En conséquence, ce droit appartient sans discussion aux États-Unis. Néanmoins, comme l'a exprimé si éloquemment le Secrétaire général dans son article paru dans le *New York Times* du 21 septembre 2001, « les terroristes qui ont attaqué les États-Unis le 11 septembre ont visé une

seule nation mais ont blessé le monde entier ». La réaction à ces actes doit donc émaner du monde entier. Notre devise dans cette lourde tâche devrait être « le multilatéralisme contre le terrorisme ». Nous devrions mettre de côté un grand nombre de nos divergences, et nous concentrer sur un objectif commun : l'éradication du terrorisme dans le monde, une fois pour toutes.

Quel est le rôle clef de l'ONU dans cet effort, et que peut-on attendre de ce débat d'aujourd'hui? Nous soutenons fermement la position du Secrétaire général selon laquelle l'ONU occupe une position unique pour faire avancer la lutte commune contre le terrorisme. Chaque pays luttera contre le terrorisme de façon différente, et s'associera à diverses coalitions, régionales ou autres, à divers arrangements contre le terrorisme.

La lutte contre le terrorisme sera longue et difficile. Il nous faut poursuivre les terroristes, où qu'ils se trouvent, supprimer le concours financier qu'ils reçoivent et isoler les pays qui les soutiennent ou les abritent. Toutefois, pour assurer l'élimination à long terme du terrorisme, cette lutte doit s'accompagner d'une lutte contre les conditions qui favorisent la propagation du terrorisme, telles que les conflits durables, les crises non résolues, l'inégalité, la pauvreté, l'ignorance et l'injustice. Notre succès dépendra donc en grande partie de la coordination des efforts déployés par les organes principaux des Nations Unies, notamment de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social.

Nous ne disposons pas de beaucoup de temps. Il ne faut pas que la condamnation que nous faisons du terrorisme tarde à déboucher sur des mesures concrètes de lutte contre ce fléau. Les 12 conventions des Nations Unies qui couvrent les actes terroristes offrent un cadre suffisant pour poursuivre et extradier les délinquants et agir contre le blanchiment de l'argent. La résolution récemment adoptée par le Conseil de sécurité donnera à ce processus un élan nouveau, non seulement en nous rapprochant d'une définition des obligations des États dans leur coopération contre le terrorisme au titre du Chapitre VII, mais aussi en établissant un mécanisme qui permettra de surveiller la mise en oeuvre sur le plan national des dispositions prises.

Le Gouvernement croate se félicite de cette résolution de grande portée qui s'en prend au

terrorisme et a l'intention d'accélérer la ratification des conventions pertinentes des Nations Unies auxquelles il n'est pas encore partie. Notre gouvernement exprime également sa volonté de coopérer pleinement à la mise en oeuvre des différents instruments internationaux de lutte contre le terrorisme, ainsi qu'aux mesures pratiques visant à l'élimination du terrorisme.

La Croatie est partie au Statut de Rome ; elle soutient aussi l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui estime que la nouvelle Cour pénale internationale est l'institution qui convient pour juger les actes terroristes, quand il le faut. La création d'une Cour pénale internationale ne devant pas tarder, il est encourageant de savoir que, même en l'absence de réaction adéquate de la part de certains États, la communauté internationale disposera des moyens nécessaires pour traduire en justice les auteurs de ces crimes contre l'humanité. Le Comité préparatoire de la Cour pénale internationale nous offre l'occasion appréciable de débattre des questions juridiques pertinentes.

Mon gouvernement s'est engagé à lutter contre le terrorisme en tant que fléau international, indépendamment des auteurs de ces crimes. Toute tentative de considérer le terrorisme comme étant le fait de groupes ethniques ou religieux bien précis est à nos yeux entièrement inacceptable. Tout au long de l'histoire, les terroristes ont invoqué diverses religions ou idéologies afin de justifier les crimes qu'ils commettent.

Le terrorisme a toujours menacé l'humanité mais, compte tenu des progrès scientifiques et technologiques actuels, l'ampleur de la menace à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés est sans précédent. Nous n'avons pas été en mesure de convoquer la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui devait être consacrée aux enfants en septembre en raison des attentats terroristes. Néanmoins, nous avons maintenant une chance de faire quelque chose de particulièrement important pour l'avenir de nos enfants: nous devons prendre l'engagement de leur laisser un monde affranchi du terrorisme. La lutte sera longue et ardue, mais l'avenir de nos enfants en dépend.

La séance est levée à 13 h 5.